

Programme d'accélération de la mise en œuvre de la NDC tunisienne

Intitulé du programme : Accélération de la mise en œuvre de la NDC de Tunisie 2021-2025

Numéro du programme : PPFLIO-000080

Partenaire d'exécution : Ministère des affaires locales et de l'environnement, Agence nationale pour la maîtrise de l'Énergie

Date de démarrage : Janvier 2021

Date d'achèvement : Décembre 2025

Date de réunion du LPAC : 17 mai 2021

Brief Description

La Tunisie a considéré depuis longtemps la lutte contre les changements climatiques et la préservation de l'environnement et des écosystèmes comme des piliers du développement durable.

Cette volonté politique a été confirmée, depuis septembre 2015, par (i) son engagement envers l'agenda 2030 et l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) et leur lancement officiel au niveau national le 2 Décembre 2016 ; (ii) la soumission au Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) pour contenir le réchauffement global de la planète à moins de 2°C à la fin de ce siècle, (iii) la ratification de l'Accord de Paris et (iv) l'intégration du développement à bas carbone et résilient aux impacts des changements climatiques dans le Plan National de Développement (2016-2020), adopté en Avril 2017 par l'Assemblée des représentants du peuple.

De plus, pour mettre en œuvre les programmes et projets inscrits dans la CDN, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, en concertation avec les différentes parties prenantes (institutions publiques, secteur privé, institutions de recherche & développement et société civile) et avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement, a adopté en septembre 2019, une feuille de route pour la mise en œuvre de la CDN qui en dresse l'état de mise en œuvre, identifie les contraintes entravant la concrétisation des différents programmes d'atténuation et d'adaptation et fait état de recommandations qui permettront de surmonter les difficultés identifiées et se placer sur la trajectoire de la NDC.

En ligne avec les priorités nationales et mondiales dans le domaine des changements climatiques (Agenda 2030, accord de Paris, etc), le présent programme d' « Accélération de la mise en œuvre de la NDC de Tunisie » est développé pour présenter un cadre d'appui cohérent, évolutif et transversal sur une durée de 5 ans, afin d'accélérer la mise en œuvre de la NDC tunisienne en accroissant la capacité d'adaptation aux effets négatifs des changements climatiques et en rendant les flux financiers compatibles avec la voie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et un développement résilient aux changements climatiques.

Le programme s'articule autour de 5 résultats répondant à la vision nationale en matière de climat et entend apporter un appui au gouvernement tunisien pour accroître son ambition sur la base de la transparence et renforcer sa gouvernance climatique, mobiliser la finance climat et les investissements privés nationaux et internationaux au profit d'un développement résilient et durable et renforcer des capacités des acteurs publics et privés sur les divers aspects de l'atténuation et de l'adaptation tout en assurant un transfert technologique pour l'efficacité et la durabilité de l'action climatique.

<p>Contributing Outcome(s) (UNDAF/CPD, RPD or SP): ODD : 5-7-11-13-14-15</p> <p>Effets du plan stratégique du PNUD : Outcome 2 – Accélérer les transformations structurelles pour le développement durable Outcome 3 – Renforcer la résilience aux chocs et aux crises</p> <p>Cadre de coopération des Nations unies 2021-2025 : Effet 4 : En 2025, l'ensemble des acteurs engagés assurent une gestion équitable, transparente et durable des ressources naturelles, des écosystèmes et territoires, en améliorant la résilience/adaptation ainsi que celle des populations, notamment les plus vulnérables, face aux crises et aux risques climatiques</p> <p>Cadre de coopération avec le PNUD (CPD) : Output 3.1: Les acteurs publics, privés et de la société civile disposent des outils et des capacités en matière de gouvernance durable, équitable et participative des ressources naturelles, des écosystèmes et des services environnementaux Output 3.2. Les acteurs concernés sont équipés pour développer et mettre en œuvre une approche territoriale qui favorise une gestion intégrée des écosystèmes et des ressources naturelles prenant en compte les effets du changement. Output 3.3. Les acteurs concernés ont élaboré des politiques publiques intégrées sensibles et résilientes au changement climatique et aux chocs, y compris la Covid-19 contribuant à une croissance économique verte</p> <p>Indicative Output(s) with gender marker¹: GEN 2</p>	Total ressources nécessaires :	5 399 443,12 US\$	
	Total ressources mobilisées	Gouvernement tunisien ²	200 876US\$
		BMZ	902 817,36 US\$
		BMUB	1 080 000US\$
		PNUD	17 600US\$
	Total	2 201 293,12 US\$	
	Ressources à mobiliser	3 198 150US\$	

Agréé par (signatures) :

Responsable de mise en œuvre	Partenaire de réalisation 1	Partenaire de réalisation 2
Alissar Chaker Représentante Résidente a.i.	Le Directeur Général de l'Environnement et de la Qualité de la Vie CHEBILI Hédi	Le Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie Fethi HANCHI
Nom : 	Nom : 	Nom : 
Date : 17-Aug-2021	Date : 15 JUIL 2021	Date :
Programme des Nations Unies pour le développement	Ministère des Affaires locales et de l'Environnement	Agence Nationale de la Maîtrise de l'Énergie

¹ Le marqueur Genre mesure combien un projet investit dans l'équité du genre et dans l'autonomisation des femmes. Opter pour chaque Output entre : GEN3 (Equité du genre est l'objectif principal) ; GEN2 (Equité du genre est un objectif important) ; GEN1 (contribution limitée à l'équité du genre) ; GEN0 (Aucune contribution à l'équité du genre).

² La contribution du gouvernement tunisien est comme suit : 150K\$ à travers l'agence nationale pour la maîtrise de l'énergie et 50 876\$ à travers le ministère des affaires locales et de l'environnement

I. DEFIS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

Avec l'ère préindustrielle (1850-1890), la température moyenne mondiale a augmenté de plus de 1°C. Les impacts attendus sur les territoires sont multiples- accroissement du stress hydrique, désertification, raréfaction des ressources naturelles, érosion des sols, sécheresses, etc.- et constituent des obstacles à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'Accord de Paris (AP) adopté lors de la 21^{ème} Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a marqué un moment historique et a fourni une plateforme universelle permettant à tous les pays signataires de l'accord de prendre des mesures pour atteindre un objectif collectivement convenu.

L'accord de Paris pose les bases indispensables à une gouvernance climatique mondiale assurant la cohérence entre les engagements internationaux et les politiques publiques mises en œuvre aux échelles nationale et locale, à travers un outil commun qui est la contribution déterminée au niveau national (CDN). Celle-ci reflète les engagements d'atténuation et d'adaptation, à leur plus haut niveau d'ambition compte tenu des circonstances de chaque pays et doit être mise à jour tous les 5 ans.

Du fait de sa position géographique, de son relief et de son climat, la Tunisie est un pays très vulnérable aux effets néfastes du changement climatique. Situé en Afrique du Nord, le pays se trouve dans l'une des régions les plus sèches et les plus pauvres en ressource en eau du monde et dépend fortement d'une agriculture sensible au climat. Une grande partie de sa population et de son activité économique se trouvent dans des zones côtières basses et sujettes aux inondations. Les projections météorologiques prévoient d'ici 2050 des augmentations de température entre 1,6 ° C et 2,7 ° C, une réduction des précipitations de 10 à 30%, une élévation du niveau de la mer de 15 à 18 cm et une escalade des phénomènes météorologiques extrêmes (inondations et sécheresses)³. Ces risques climatiques sont susceptibles d'engendrer des effets néfastes à la fois sur les plans social, économique et environnemental.

Sur le plan économique et social, le pays reste confronté à des défis majeurs liés au recul des secteurs productifs clés de l'économie. Ainsi, le secteur des services qui détient la plus forte contribution au PIB subit les aléas du contexte international et régional, qui impactent les principales activités de services, et plus particulièrement le tourisme. L'industrie, accusée, elle aussi, un repli induit par un contexte économique défavorable, et l'agriculture reste toujours sensible aux changements climatiques. Ces derniers affectent plus particulièrement les régions rurales et celles de l'intérieur, fortement dépendantes des ressources agricoles, forestières et hydriques et renforcent ainsi les inégalités régionales et sociales en affectant les zones et les groupes sociaux les plus défavorisés.

Dix ans après la révolution, l'économie tunisienne connaît toujours des difficultés qui pèsent encore sur la croissance économique du pays, laquelle a atteint 1% en 2019 contre 2,7% en 2018. La crise liée à la pandémie de la COVID19, a entraîné en 2020 une croissance économique négative de 8,8 %, par comparaison à une croissance initialement prévue dans le cadre de la loi de finances 2020 de 2,7%.⁴

Sur le plan énergétique, le bouquet énergétique de la Tunisie est marqué par une forte dépendance à l'égard des énergies fossiles, notamment le gaz naturel et les produits pétroliers, qui représentent 98% de la consommation d'énergie primaire. La production d'électricité est aussi dominée par l'utilisation du gaz naturel qui représente 99% de la consommation des combustibles pour la génération d'électricité.

La baisse de la production combinée à l'augmentation de la demande a entraîné un déficit énergétique dès le début des années 2000, et a forcé le pays à importer des quantités croissantes d'énergie, conduisant à l'envolée de la dépendance énergétique dès 2010. La forte dépendance à l'égard des importations d'énergie conventionnelle augmente la vulnérabilité de l'économie tunisienne à la

³ Source : Troisième communication nationale de la Tunisie au titre de la CCNUCC, juin 2019

⁴ Source : Etude sur l'impact économique du covid-19 en Tunisie, PNUD, 2020

volatilité des prix internationaux de l'énergie. Ainsi, le déficit de la balance énergétique a atteint 38% du déficit de la balance commerciale⁵.

En outre, les subventions énergétiques représentent encore un lourd fardeau pour les finances publiques ce qui affaiblit les capacités de l'Etat à soutenir la croissance économique. Le système de subvention en Tunisie visait à assurer un accès équitable aux nécessités de base. Ces subventions sont appliquées à la fois dans les secteurs des hydrocarbures et de l'électricité, dans le but d'alléger les dépenses d'énergie pour les consommateurs par rapport aux prix internationaux réels. Par ailleurs, la question de la suppression des systèmes de subvention à l'énergie se heurte à de multiples préoccupations économiques et sociales, en lien avec la fragilité des secteurs économiques, d'une part, et aux équilibres sociaux, d'autre part.

Le gouvernement tunisien est conscient de ces défis et à l'instar des autres pays membres de l'ONU, et a adopté l'agenda 2030 pour le développement durable comme cadre de développement, avec ses 17 objectifs intégrant les trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale) ainsi que la dimension bonne gouvernance, paix et justice dans le cadre d'un partenariat mondial revitalisé. Le pays a également soumis sa contribution déterminée au niveau national (CDN) en septembre 2015 au secrétariat de la CCNUCC et a ratifié l'Accord de Paris en octobre 2016.

Dans le cadre de sa **Contribution Déterminée au niveau National de 2015**, la Tunisie s'est engagée à atténuer volontairement ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans tous les secteurs d'émission (énergie, procédés industriels, agriculture, forêt et affectation des terres et déchets) à travers la réduction de son intensité carbone de 41% à l'horizon 2030 par rapport à celle de l'année 2010.

Pour atténuer les émissions visées, la Tunisie compte s'appuyer sur ses propres moyens (efforts inconditionnels) pour baisser son intensité carbone en 2030 de 13% par rapport à 2010 et fera appel à la communauté internationale (efforts conditionnels) pour la réalisation du reste de l'objectif, soit une baisse additionnelle de l'intensité carbone de 28% par rapport à celle de 2010. La mise en œuvre de la contribution tunisienne en matière d'atténuation des GES nécessitera la mobilisation d'importants moyens financiers estimés à environ 18 milliards US\$ pour la couverture des besoins d'investissement, d'une part, et pour le financement des programmes de renforcement des capacités, d'autre part.

L'effort national nécessaire pour réaliser la contribution inconditionnelle de la Tunisie est estimé à presque 10% des besoins totaux en investissement dans l'atténuation des GES.

En matière d'adaptation, des objectifs ont été définis dans 6 secteurs et écosystèmes vulnérables qui sont les ressources en eau, l'agriculture, les écosystèmes (pastoral, steppes, forêts), le littoral, la santé et le tourisme. Les coûts incrémentaux des mesures indispensables pour l'adaptation de ces secteurs et domaines s'élèveraient à environ 2 milliards de dollars et devraient être supportés totalement par la communauté internationale dans le cadre de la lutte mondiale contre les changements climatiques.

En somme, les besoins additionnels totaux en financement pour l'atténuation et d'adaptation seraient ainsi de l'ordre de 20 milliards US\$ pour le financement des besoins en investissement et de renforcement de capacités.

Depuis la soumission de la CDN, de nombreuses décisions politiques et initiatives ont été mises en place tant pour l'atténuation que pour l'adaptation.

Nous citons pour le volet atténuation la mise en place d'une stratégie 30/30 de maîtrise de l'énergie; La promulgation la loi n° 2015-12 relative à la production de l'électricité à partir des énergies renouvelables et ses textes d'application; La mise en place de plans d'action pour l'accélération des programmes d'énergies renouvelables et des programme d'efficacité énergétique ; Le renforcement des moyens du Fonds de Transition Energétique (FTE) par une taxe sur la consommation des produits énergétiques, ce qui ouvre la porte ultérieurement à la mise en place d'une taxe carbone dans le

⁵ Observatoire National de l'énergie, février 2021

secteur de l'énergie ; La diversification des modes d'intervention du FTE pour intégrer en plus de la subvention aux mesures de maîtrise de l'énergie, l'octroi de crédits et la prise de participation dans le capital dans les projets etc. Enfin, plusieurs actions visant l'amélioration du système de transparence ont été mise en place en vue d'aboutir progressivement à un système MRV complet et intégré permettant un suivi des émissions, des financements et des impacts des mesures d'atténuation et d'adaptation.

En matière d'adaptation, la Tunisie s'est concentrée notamment sur les secteurs et écosystèmes les plus vulnérables au changement climatique. Une nouvelle stratégie intégrant des mesures d'adaptation a été mise en place dans le secteur agricole pour améliorer la gestion de la demande en eau, comme le recours à l'agriculture de conservation ; Dans le domaine agricole, les mesures d'adaptation ont concerné notamment le renforcement des capacités d'observation et des connaissances scientifiques, l'adaptation des systèmes agricoles face à la raréfaction des ressources en eau et l'élaboration et mise en œuvre de plans et stratégies d'adaptation au changement climatique à l'échelle nationale et régionale. De même, en ce qui concerne le littoral et en plus de la stratégie nationale d'adaptation du littoral au changement climatique, plusieurs études stratégiques et techniques ont été menées, et ont permis d'identifier et d'évaluer la vulnérabilité de la côte tunisienne face au risque climatique et de mettre en place des plans d'action opérationnels pour son adaptation. Finalement, et face à la montée de la vulnérabilité de la Tunisie face aux risques de catastrophes, les pouvoirs publics ont eu une prise de conscience importante sur le lien fort entre résilience climatique et la réduction de risques de catastrophes, un travail sur le renforcement d'une planification au développement intégrée et multisectorielle a commencé notamment avec des initiatives pilotes et locales

Par ailleurs, et en vue de renforcer le cadre de gouvernance, le Gouvernement Tunisien a créé en 2018 une « *Unité de Gestion Par Objectifs* » (UGPO) sur le changement climatique au sein du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement. Cette UGPO a été créée par le Décret gouvernemental n° 2018-263 qui fixe les missions, l'organisation et les modalités de son fonctionnement. Sa mission majeure est d'assurer la coordination entre les différents secteurs et les divers acteurs concernés afin de faciliter la mise en oeuvre des engagements de la Tunisie pris dans le cadre de l'Accord de Paris.

Malgré les efforts déployés et le fort engagement du gouvernement tunisien dans la mise en œuvre de sa politique climat, plusieurs contraintes persistent et entravent la réalisation des objectifs de la CDN. Ils sont d'ordre institutionnel, réglementaire, financier et technique et ont été identifiés suite à de larges processus de concertation pour l'élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre de la CDN qui a été adoptée par le gouvernement en 2019. Cette dernière fait état des principales barrières à la mise œuvre de la CDN, des mesures à entreprendre pour faciliter la mise en œuvre des engagements pris dans la CDN ainsi que des recommandations à prendre en compte lors de la mise à jour de cette dernière tel que stipulé par l'accord de Paris.

II. STRATEGIE

La vision climatique de la Tunisie est fortement connectée à la vision de développement, comme l'a traduit déjà le plan de développement 2020-2030. **Le nouveau plan de développement 2021-2030**, en cours de préparation, aura aussi comme vision centrale un développement bas carbone et résilient aux risques climatiques avec une meilleure intégration des risques climatiques dans la planification du développement et la planification spatiale.

Les domaines stratégiques autour desquels s'articulera la vision climatique tunisienne sont les suivants :

- **La mise à jour de la première CDN** sur la base de l'ambition climatique, l'équité sociale et la transparence

- **L'amélioration de la gouvernance climatique** et les réformes institutionnelles et réglementaires pour faciliter la mise en œuvre de la vision climatique et mettre en place un système robuste de transparence ;
- **Le renforcement des solutions basées sur la nature** dans l'action climat en lien avec la résilience des secteurs et écosystèmes vulnérables, notamment les ressources en eaux, les écosystèmes forestiers, l'agriculture et le littoral ;
- **La transition énergétique** avec ses trois composantes d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de sobriété énergétique ;
- La mise en place d'une vision de la gestion des ressources en eaux à l'horizon 2050 ;
- **La mobilisation de la finance climat** et des investissements privés nationaux et internationaux et la promotion des instruments du marché carbone au profit d'un développement résilient et durable ;
- **La décentralisation de l'action climatique** et rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre des objectifs d'atténuation et surtout l'adaptation ;
- Le renforcement des capacités et la sensibilisation des acteurs publics et privés sur les divers aspects de l'atténuation et de l'adaptation ;
- **La mobilisation de la société** pour l'action climat impliquant l'ensemble des forces vives de la société y compris les décideurs politiques, la société civile, les jeunes, l'éducation, la R&D, le secteur privé, le secteur financier, etc. Dans ce sens, l'éducation, l'information, la sensibilisation et la formation seront des mesures clés dans l'action climatique future de l'Etat.

En ligne avec les orientations et priorités stratégiques nationales, le présent programme a pour objectif de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre de la CDN tunisienne, en apportant des solutions aux défis identifiés (voir schéma de la théorie du changement ci-après).

Le programme consiste à fournir une assistance technique aux différents acteurs étatiques et non - étatiques, concernés par la mise en œuvre de la CDN tunisienne, sous forme d'accompagnements, d'expertises, d'activités de renforcement de capacités, de sensibilisation et de communication dans le but d'améliorer la gouvernance climat aux niveaux central et sectoriel notamment en terme de coordination des acteurs et des efforts, de renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs nationaux sur des thématiques diverses liées à la CDN notamment en ce qui concerne la modélisation des impacts, de mettre à jour les objectifs de la CDN de la Tunisie dans le sens d'une plus grande ambition tel que stipulé par l'accord de Paris, en vue de sa soumission à la COP 26 et de décliner ses objectifs au niveau sectoriel en y intégrant la dimension Genre. La mobilisation de tous se révèle critique pour la réussite de la mise en œuvre de la CDN, du secteur financier tunisien en particulier, afin que ce dernier contribue aux investissements nécessaires en matière d'atténuation et d'adaptation, et qu'il propose aux investisseurs potentiels des mécanismes de financement innovants. De même, le renforcement des capacités des porteurs de projet potentiels leur permettra d'accéder à la finance climatique internationale.

Le programme contribuera plus particulièrement aux **ODD 5,7,8, 10, 11, 13, 14 et 15** et aux **effets 2 et 3 du plan stratégique du PNUD** qui visent à « accélérer les transformations structurelles pour le développement durable » et à « renforcer la résilience aux chocs et aux crises ».

En ce qui concerne le Cadre de coopération des Nations unies pour la période 2021-2025, le programme contribuera à l'effet 4 qui vise que « **d'ici 2025, l'ensemble des acteurs engagés assurent une gestion équitable, transparente et durable des ressources naturelles, des écosystèmes et des territoires, en améliorent la résilience/adaptation ainsi que celle des populations, notamment les plus vulnérables, face aux crises et aux risques climatiques** » et pour ce qui est du Cadre de coopération du PNUD sur la même période, il contribuera aux **produits 3.1, 3.2 et 3.3 du CPD** qui visent respectivement à ce que « les acteurs publics , privés et de la société civile disposent des outils et des capacités en matière de gouvernance durable, équitable, et participative des ressources naturelles, des écosystèmes et des

services environnementaux », « les acteurs concernés sont équipés pour développer et mettre en œuvre une approche territoriale qui favorise une gestion intégrée des écosystèmes et des ressources naturelles prenant en compte les effets du changement » et « les acteurs concernés ont élaboré des politiques publiques intégrées sensibles et résilientes au changement climatique et aux chocs, y compris la Covid-19 contribuant à une croissance économique verte ».

Le programme fonde ainsi son intervention pour répondre à la vision climatique à plus long terme du pays et entend apporter un appui pour :

- **Appuyer la mise à jour d'une CDN ambitieuse, transparente et compréhensible et l'implémentation de la feuille de route de la CDN** et préparer les conditions pour son suivi et son évaluation ;
- **L'intégration des dimensions territoriale et locale** dans la mise à jour de la CDN tout en mettant l'accent sur l'analyse de ses impacts en termes social et équité genre ;
- **Adresser le besoin important en investissement** : Pour le financement de ces investissements lourds, la Tunisie a besoin de mobiliser toutes les sources possibles de financement et plus particulièrement celles en provenance du secteur privé local et international, de la coopération institutionnelle internationale et de la finance climatique
- **Adresser le besoin de renforcement de capacités** pour accélérer l'action climatique : en effet, le renforcement institutionnel et des compétences en matière de changement climatique reste un besoin important pour mettre la Tunisie définitivement sur un développement bas carbone et résilient au changement climatique. Le renforcement de capacités requis par la Tunisie pour couvrir plusieurs domaines repose notamment sur : L'appui à la réforme institutionnelle entamée par la Tunisie en matière de la gouvernance climatique. L'objectif majeur de cette réforme est d'intégrer efficacement les risques climatiques dans la planification sectorielle et l'action des collectivités locales au niveau des territoire. Il s'agit aussi d'opérationnaliser l'Unité de Gestion par Objectif sur les Changements Climatiques (UGPO-CC) créée au sein du Ministère en charge de l'environnement ; La définition des visions de long terme, la fixation d'objectifs ambitieux et l'élaboration de plans d'actions sectoriels en termes d'atténuation et d'adaptation en cohérence avec les objectifs de la CDN et la stratégie nationale bas carbone ;
- **Le renforcement du cadre de transparence, de clarté et de compréhension de la CDN aux niveaux national et sectoriel.** L'objectif est de bien suivre et évaluer les indicateurs clés de la CDN : Evolution des émissions, impacts et co-bénéfices de l'atténuation, flux de financement, etc.
- **Le renforcement de la fonction « Inventaire GES »** au sein des différents établissements concernés en vue d'assurer sa réalisation annuelle et valoriser/publier les résultats régulièrement ;
- **L'élaboration de plan d'investissement climat sectoriel et de portefeuilles de projets** au niveau des secteurs prioritaires ;

Les résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre du programme devraient contribuer à réduire les obstacles majeurs en matière de gouvernance (institutionnelle et réglementaire), de financement et de renforcement des capacités ainsi qu'en matière de communication et visibilité des actions climatiques dans la réduction des émissions de Gaz à effet de Serre en Tunisie.

Ainsi le programme mis en œuvre contribuera à **l'émergence d'un nouveau modèle économique** tel que stipulé dans le plan de développement de la Tunisie (2016-2020) fondé sur « l'efficacité, l'équité et la durabilité », avec l'économie verte comme un des moteurs du développement durable, et avec pour objectifs spécifiques la maîtrise et la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles, la réduction des risques et la maîtrise de la consommation énergétique notamment et la réduction de la dépendance à l'égard des énergies fossiles.

L'atteinte des objectifs en matière d'atténuation permettra d'accélérer la transition énergétique de la Tunisie, contribuant ainsi à sa transition écologique et aux efforts globaux de réduction des émissions

de GES. L'atteinte des objectifs d'adaptation amélioreront la résilience de ses ressources naturelles et de sa population face aux effets néfastes du changement climatique. L'ensemble contribuera à l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD) à l'horizon 2030 pour lesquels le pays s'est engagé en 2016. En effet, la mise en œuvre de la CDN révisée est fortement liée à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, directement par le biais des ODD 6, 7, 13, 14, 15, mais aussi par les ODD 8 et 10. L'alignement sur l'agenda des SDG en Tunisie sera renforcé par ce programme. Un soutien MAPS (mainstreaming, accelerating and policy support) à l'agenda 2030 a été initié en 2018 et est toujours en cours. Le PNUD est l'intégrateur des ODD et apporte son appui à la mise en œuvre de l'agenda 2030 en améliorant l'analyse des principaux ODD, dont les ODD 7 et 13. L'objectif de cet appui est d'identifier les lacunes qui peuvent être comblées pour accélérer la mise en œuvre des ODD tout en conseillant sur l'alignement avec le plan national de développement. Ces lacunes peuvent être comblées dans le prochain plan de développement national qui sera élaboré en 2021. Il s'agit d'une opportunité énorme d'alignement des priorités de la CDN et des ODD sur le nouveau plan de développement en Tunisie. De plus, l'Agenda 2030 est une opportunité pour renforcer le ciblage des plus vulnérables par des politiques publiques inclusives pour ne laisser personne derrière, y compris pour le secteur de la santé, en réponse à la pandémie COVID 19. L'initiative sur la réduction de la pauvreté énergétique adressera l'une des questions importantes soulevées en Tunisie, le déficit énergétique et les liens avec la pauvreté énergétique. Elle renforcera la dimension socio-économique des politiques publiques énergétiques afin qu'elle soit prise en considération dans la prochaine mise à jour de la CDN/la politique énergétique et climatique.

La Tunisie atteint les objectifs ambitieux de la NDC, à travers la réduction de l'intensité carbone et en renforçant la résilience des écosystèmes et des secteurs vulnérables face aux effets du changement climatique)

Le gouvernement tunisien, notamment les ministères en charge de l'action en faveur de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques, renforce la résilience des écosystèmes et des secteurs vulnérables face aux effets du changement climatique, dans le cadre de politiques inclusives, en vue d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES à travers la réduction de l'intensité carbone.

R1 : La CDN tunisienne est mise à jour sur la base d'un objectif ambitieux et sa mise en œuvre prend en considération de la dimension sociale (genre et précarité énergétique, etc)

R.2: Les capacités techniques des acteurs et secteurs sont renforcées pour assurer l'opérationnalisation de la feuille de route CDN en tenant compte du genre et des vulnérabilités

R.3 : Le cadre de transparence est renforcé pour la mise à jour et la mise en œuvre de la CDN

R.4 : Les investissements publics et privés sont mobilisés dans les secteurs concernés et l'accès à la finance climat est améliorée par la mise en place d'un environnement propice

R.5 : les nouvelles technologies sont intégrées dans les travaux de planification de l'action climatique pour une meilleure efficacité, transfert de savoir-faire et durabilité

Produit 1.1 : La mise en œuvre de la feuille de route de la CDN actualisée est opérationnalisée en tenant compte de sa dimension sociale

Produit 1.2 : Les objectifs d'atténuation CDN pour les secteurs de l'énergie et des procédés industriels sont mis à jour et désagrégés par sous-secteur et technologie

Produit 1.3: Les départements sectoriels, décideurs clés et parlementaires disposent des connaissances nécessaires actualisées pour accélérer la mise en œuvre de la CDN et l'intégration de la dimension sociale

Produit 2.1 : Les départements sectoriels, décideurs clés disposent des connaissances et des outils nécessaires pour l'intégration du genre et des changements climatiques dans les processus de planification au développement

Produit 2.2 Les capacités de négociation nationales sont renforcées et l'engagement national en faveur de l'action climat en Tunisie est davantage communiqué au niveau national et international

Produit 3.1 : les capacités nationales sont renforcées pour le suivi de mise en œuvre de la CDN et l'élaboration du BTR

Produit 3.2 la nouvelle CDN est élaborée sur la base de la transparence

Produit 4.1 : Les plans d'investissement par sous-secteur sont élaborés et proposés en consultation avec les principales parties prenantes

Produit 4.2 : Un portefeuille de projets prioritaires d'investissement d'atténuation dans les secteurs de l'énergie et des procédés industriels est élaboré en concertation avec les principales parties prenantes (permettant un impact positif sur le genre et les vulnérabilités)

Produit 4.3 : Le plan d'investissement adaptation est élaboré

Produit 4.4 : Le financement de la CDN, au niveau sectoriel, est renforcé

Produit 5.1 : Les outils de modélisation sensibles au genre et vulnérabilités pour l'atténuation sont adaptés au contexte tunisien dans une optique de mise à jour régulière de la NDC et de la SNBC

Produit 5.2: les impacts des changements climatiques sur le développement socio-économique de la Tunisie sont évalués à travers les outils de modélisation sensibles au genre et vulnérabilités.

Produit 5.3 : Des feuilles de routes sectorielles sont élaborées, intégrant les objectifs longs termes dans l'adaptation et l'atténuation.

Absence de mécanisme de coordination efficace et de formalisation des rôles et missions des acteurs

Manque d'implication des représentants de l'ARP dans le processus participatif de mise en œuvre de la NDC

Absence de déclinaison sectorielle des objectifs de la NDC et de leur prise en compte dans la planification du développement

Absence de méthodologie pour évaluer les impacts des politiques sur les populations vulnérables

Difficulté dans l'élaboration de requêtes de financement

Absence de mécanisme de collecte systématique des données pour le suivi

Absence d'un système de suivi des financements « Climat »

Insuffisance des mécanismes/instruments encourageant la participation du secteur privé

Absence de stratégie de mobilisation des financements et de portefeuille de projets bancaires

Manque d'actions de sensibilisation et de communication au profit de tous les acteurs clés sur les objectifs d'atténuation de la Tunisie, les opportunités de la NDC, etc.

Progression insuffisante et inégale selon les secteurs dans la concrétisation des objectifs de la NDC tunisienne

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

Résultats attendus

L'objectif attendu du programme est d'accélérer la mise en œuvre de la CDN de la Tunisie afin que la gouvernance climatique au niveau national et au niveau sectoriel ainsi que l'engagement de toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre de la CDN soit améliorée, que les capacités des acteurs et des secteurs soient renforcées pour assurer l'opérationnalisation de la feuille de route CDN actualisée, que les investissements publics et privés soient mobilisés dans les secteurs concernés par la mise en place d'un environnement propice et que l'engagement de la Tunisie en matière de climat soit promu au niveau national et international.

Le programme s'articule autour de 4 résultats définis comme suit :

R1 : La CDN tunisienne est mise à jour sur la base d'un objectif ambitieux et sa mise en œuvre prend en considération de la dimension sociale (genre et précarité énergétique, etc) :

La mise à jour de la CDN représente pour la Tunisie une opportunité qui permettra de donner une nouvelle impulsion à ses politiques et mesures de lutte contre les changements climatiques, et pour tenir ses engagements internationaux et transformer progressivement son économie sur la voie d'un développement sobre en carbone et résilient aux impacts négatifs des changements climatiques.

Le processus d'actualisation de la première CDN est également une opportunité pour améliorer la clarté, la compréhension et la transparence des engagements de la Tunisie, en prenant davantage en compte non seulement les attentes des parties prenantes mais également la dimension du genre dans l'action climatique, comme le prévoit les décisions de la Conférence des Parties à l'Accord de Paris.

Le processus de mise à jour de la première CDN a été amorcé par l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la CDN, qui a été adoptée en 2019 en collaboration avec toutes les parties prenantes. Cette feuille de route fait état de diverses recommandations pour la mise en œuvre de la CDN et ce sur la base des barrières et obstacles identifiés lors des processus de concertation, ainsi que des recommandations à prendre en compte lors de la mise à jour de la feuille de route tel que stipulé par l'accord de Paris. En effet, l'une des recommandations concerne l'intégration des mesures de lutte contre la pauvreté énergétique dans le CND actualisée, car elle constitue un enjeu majeur en Tunisie. Cependant, aujourd'hui, il n'existe pas de politique claire en Tunisie pour traiter la question de la pauvreté énergétique et de ses impacts sur la réduction des dépenses énergétiques des ménages et l'amélioration de leur pouvoir d'achat. Des mesures, essentiellement curatives, existent de manière clairsemée dans la politique énergétique et la politique générale de lutte contre la pauvreté économique menée par les différents organes de l'Etat. Les mesures curatives comprennent la tarification sociale de l'énergie par un système de tarifs d'électricité et de gaz qui offre des prix fortement subventionnés aux petits consommateurs. Elle passe également par la subvention des produits pétroliers à caractère social, tels que le GPL et le pétrole lampant. Cependant, cette subvention sur les produits pétroliers n'est pas efficace en raison de la difficulté de cibler les ménages précaires et bénéficie donc principalement aux ménages riches. Dans ce cadre, l'élaboration d'une stratégie et une feuille de route pour soutenir le gouvernement tunisien dans la lutte contre la pauvreté énergétique et de prendre en considération la dimension sociale dans le CDN actualisée et la politique climatique en Tunisie.

Ainsi, Le processus d'actualisation s'inscrit dans le prolongement de cette feuille de route, en suivant les différentes étapes qui permettent de mettre à jour la CDN en tenant compte des réalisations déjà faites depuis 2015 par la Tunisie. Les différentes étapes du processus d'actualisation de la CDN de la Tunisie sont comme suit :

a) Bilan des réalisations :

La première étape consiste à dresser un bilan de ce qui a été réalisé en matière d'atténuation comme en matière d'adaptation par le pays. Cela permettra d'identifier les obstacles qui entravent l'atteinte

des objectifs et de proposer des actions à entreprendre dans chaque secteur en vue de rattraper les retards accusés et d'accélérer la mise en œuvre des politiques et mesures sur le climat jusqu'en 2030, date qui correspond au calendrier de mise en œuvre de la CDN.

Au-delà de la quantification des résultats atteints, le bilan permettra de mieux identifier les leviers nécessaires pour permettre une adéquation entre le rehaussement du niveau d'ambition et les moyens de mise en œuvre à mobiliser pour atteindre les objectifs ambitieux qui sont fixés.

C'est aussi une opportunité pour identifier les insuffisances liées à la prise en considération des préoccupations sociales et comportementales des politiques climatiques et proposer les orientations stratégiques des actions à entreprendre pour accélérer davantage l'intégration du genre. Le bilan sera dressé sur la période 2021-2025 à travers une approche globale et une approche sectorielle.

b) Révision des objectifs et évaluation des moyens de mise en œuvre :

La deuxième étape consiste à revoir l'objectif d'atténuation sur la base de l'ambition climatique et les priorités en matière d'adaptation, à la lumière du bilan des réalisations et en tenant compte des attentes des parties prenantes qui sont consultées de manière élargie et répétée de manière à renforcer leur appropriation de la CDN qui sera mise à jour.

Deux scénarios différenciés sur la politique d'atténuation de chaque secteur seront retenus pour établir la projection des émissions de GES d'ici 2030 :

- Un scénario tendanciel (ligne de base) qui s'appuie sur la poursuite des politiques sectorielles actuelles d'atténuation. Ce scénario sera élaboré en cohérence avec les travaux réalisés dans le cadre de la préparation de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNCB) dans le secteur de l'énergie et tiendra compte de l'impact sur les personnes vulnérables et le genre.
- Un scénario bas carbone qui traduit la volonté de la Tunisie de rehausser l'ambition climatique par rapport à la première CDN. Ce scénario reflète la volonté du gouvernement tunisien d'investir massivement dans l'économie verte en cohérence avec la vision climatique retenue dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNCB) dans le secteur de l'énergie. Pour chaque source d'émission, il s'agit d'explorer les possibilités de renforcer les objectifs d'atténuation pour tous les secteurs de l'activité économique. Comme pour le scénario précédent, ce scénario tiendra compte de l'impact sur les personnes vulnérables et le genre.

L'évaluation des besoins de financement couvrent les coûts d'investissement, le transfert technologique et le renforcement des capacités des programmes relatifs aux politiques et mesures prévues durant la période de mise en œuvre de la CDN 2021-2030. Les besoins de financement seront évalués annuellement par secteur en millions de \$. Le coût total de financement de la mise en œuvre de la CDN sera réparti entre l'effort national et l'appui international.

Sur la période 2021-2025, une feuille de route actualisée sera établie en tenant compte d'un objectif annuel d'atténuation et des objectifs sectoriels fixés pour atteindre l'objectif national d'atténuation, des objectifs en matière d'adaptation, d'une programmation annuelle des investissements au niveau national et sectoriel, et de proposition des réformes et d'actions nécessaires à la mise en œuvre de la CDN actualisée (dispositifs réglementaires, incitations financières, arrangement institutionnel, indicateurs de suivi, un plan d'action favorisant l'intégration de la dimension genre ...etc.).

c) Consolidation de la CDN actualisée :

Le processus d'actualisation de la première CDN sera organisé autour des deux volets de la lutte contre les changements climatiques, l'atténuation et l'adaptation. La même démarche sera entreprise pour chacun de ces volets (bilan, révision et évaluation des besoins), en respectant les mêmes exigences de participation et de gouvernance, avec le même souci de respecter les décisions de mise en œuvre de l'Accord de Paris telles que fixées dans le Livre des Règles adoptés en 2018 à la COP 24 (Rulebook). Les résultats des différentes étapes du processus de chaque volet de la CDN (atténuation/adaptation) seront consolidés dans un seul document qui devra être communiqué, après validation politique, au secrétariat de la CCNUCC agissant pour l'Accord de Paris

R.2: Les capacités techniques des acteurs et secteurs sont renforcées pour assurer l'opérationnalisation de la feuille de route CDN en tenant compte du genre et des vulnérabilités

L'objectif de ce résultat est de renforcer les capacités nationales afin de promouvoir l'inclusion des objectifs du CDN dans le processus de planification du développement. Cela implique le développement et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités ciblant les diverses parties prenantes (planificateurs sectoriels, représentants du peuple, représentants des organisations civiles, secteur privé etc..) sur les approches et les méthodologies qui favorisent l'intégration des objectifs de la CND ainsi que l'intégration de la dimension de genre dans les plans de développement sectoriels. Le programme de renforcement de capacité vise également à renforcer les connaissances des parties prenantes sur les méthodologies d'identification des besoins, des collectes des données et les mesures de suivi des progrès.

Ce résultat permettra aussi de fournir une assistance technique à au moins un secteur clé pour élaborer un plan d'action qui aidera à l'intégration des objectifs de la CND et des questions de genre dans la planification du développement sectoriel et le suivi des progrès. Les activités prévues pour l'atteinte de ce résultat seront menées en synergie avec d'autres initiatives qui visent le renforcement des capacités en rapport avec les priorités de la CND. Par exemple, le projet NAMA pour le Plan Solaire Tunisien avec le PNUD, l'initiative PMR avec la BM et le PNUD sur les instruments de tarification carbone, le projet de soutien à l'atténuation avec la GIZ, l'initiative de soutien aux CDN menée par l'AFD, etc.

R.3 : Le cadre de transparence renforcée (CTR) pour la mise à jour et la mise en œuvre de la CDN

A travers l'article 13, l'accord de Paris a instauré un cadre de transparence renforcée (CTR) pour mesurer régulièrement les progrès accomplis par les pays, rehausser l'ambition climatique et suivre rigoureusement les politiques publiques climatiques. Lors de la COP 24, la CCNUCC a adopté les règles et procédures de mise en œuvre de l'accord de Paris rassemblées dans le « Paris Rulebook ». Pour la Tunisie, l'application du Rulebook au niveau du renforcement de la transparence se traduit par un appui au renforcement des capacités particulièrement pour mettre en place les outils méthodologiques permettant de mesurer les avancées réalisées dans la mise en œuvre de la CDN aux niveaux national et sectoriel. Ce suivi sera rapporté de manière régulière dans le cadre du BTR (Biennial Transparency Report) qui viendra remplacer le BUR d'ici 2024.

Ce résultat vise à mettre en place les conditions propices permettant la mise à jour de la première CDN conformément aux décisions adoptées par la COP 24 (Rulebook) notamment au niveau de la fixation d'un objectif ambitieux, le choix de l'année de base, la portée de la CDN et l'évaluation des impacts des co-bénéfices. Il s'agit aussi de renforcer les capacités des parties prenantes permettant le suivi de la mise en œuvre de la première CDN actualisée, d'élaborer le premier BTR (2024) et de préparer la nouvelle CDN (2025)

R.4 : Les investissements publics et privés sont mobilisés dans les secteurs concernés et l'accès à la finance climat est améliorée par la mise en place d'un environnement propice :

Ce résultat vise le développement de plans d'investissement par sous-secteur selon les priorités du plan de développement 2021-2025, basés sur l'analyse de marché, l'évaluation des capacités de mise en œuvre des parties prenantes et sur l'évaluation des opportunités de financement. Cela devrait être mené en consultation avec les acteurs au niveau des sous-secteurs. Ce résultat entend également le renforcement des capacités des principales parties prenantes pour la mise en œuvre des plans d'investissement tels que le secteur privé, le secteur bancaire, le secteur de l'énergie, etc. Cela pourrait inclure, entre autres, l'évaluation des risques, la finance climat, les techniques de financement de projets, les mécanismes financiers innovants tels que les obligations vertes (Green Bonds), financement mezzanine.

De même, ce résultat entend appuyer l'élaboration d'un portefeuille prioritaire de projets d'investissement du secteur privé sur l'atténuation dans les secteurs de l'énergie et des procédés

industriels, sur la base d'un processus de concertation avec des institutions financières nationales et internationales, des promoteurs privés et des PME.

Toutes les analyses et propositions tiendront compte de l'impact potentiel sur les personnes vulnérables, permettant ainsi de proposer des politiques et investissements inclusifs et avec un impact positif sur les vulnérabilités, dans l'optique de ne laisser personne pour compte.

R.5 : les nouvelles technologies sont intégrées dans les travaux de planification de l'action climatique pour une meilleure efficacité, transfert de savoir-faire et durabilité

Ce résultat vise à renforcer les capacités nationales en matière de modélisation sensibles au genre et vulnérabilités dans le secteur de l'énergie et ses sous-secteurs afin de simuler les émissions de GES à long terme et évaluer les impacts macroéconomiques d'un objectif ambitieux d'atténuation.

En matière d'adaptation, il s'agit d'acquérir les modèles permettant d'évaluer les impacts néfastes des changements climatiques sur la croissance économique et les secteurs prioritaires de développement et de mesurer les coûts bénéfiques des politiques et des stratégies en lien avec un MRV adaptation à mettre en place.

Le travail de modélisation aboutira à une meilleure planification dans les secteurs clés de l'atténuation et l'adaptation, à travers, l'élaboration des feuilles de routes sectoriels, intégrant les principaux objectifs long termes (2030, 2040 et 2050), en vue de réduire les émissions et améliorer la résilience des secteurs économiques et des ressources et écosystèmes naturels, en assurant un impact positif sur les vulnérabilités.

Le tableau ci-dessous fait état des résultats, produits et activités proposées pour la mise en œuvre du programme :

Résultats du programme CDN	Produit des composantes du programme	Activités
<p>R1 : La CDN tunisienne est mise à jour sur la base d'un objectif ambitieux et sa mise en œuvre prend en considération de la dimension sociale (genre et précarité énergétique, etc)</p>	<p>Produit 1.1 : La mise en œuvre de la feuille de route de la CDN actualisée est opérationnalisée en tenant compte de sa dimension sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activity 1.1.1: mise à jour de la CDN • Activity 1.1.2: Renforcer le mécanisme de coordination institutionnelle pour la mise en œuvre et la mise à jour de la CDN par le biais de l'appui à l'UPO-CC • Activity 1.1.3: Appuyer la mise en place d'une gouvernance appropriée pour faciliter la mise en œuvre des NDC au niveau sectoriel dans 2 secteurs pilotes (atténuation / adaptation). • Activity 1.1.4: Conceptualiser et mener un dialogue sur le rôle des collectivités locales et des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre de la NDC / l'accord de Paris
	<p>Produit 1.2 : Les objectifs d'atténuation CDN pour les secteurs de l'énergie et des procédés industriels sont mis à jour et désagrégés par sous-secteur et technologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 1.2.1 : Quantification des deux plans d'accélération sur le plan physique sur la base des orientations prioritaires du plan de développement 2021-2025 : <ul style="list-style-type: none"> - EE : pour chaque secteur : e.g combien de MW dans la cogénération et tri-génération - ER : pour chaque filière : technologie et cible d'investisseur • Activité 1.2.2 : Evaluation des impacts énergétiques, socioéconomiques et environnementaux (GES) en actualisant les résultats de l'étude sur la simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie à l'horizon 2050
	<p>Produit 1.3: Les départements sectoriels, décideurs clés et parlementaires disposent des connaissances nécessaires actualisées pour accélérer la mise en œuvre de la CDN et l'intégration de la dimension sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 1.3.1 : mise à jour de la feuille de route et du plan de partenariat pour la mise en œuvre de la NDC • Activité 1.3.2 : Élaborer des supports de communication et de plaidoyer sur la CDN mise à jour • Activité 1.3.3 : Elaboration d'une cartographie des initiatives et projets sur le changement climatique en Tunisie • Activité 1.3.4 : Elaborer une étude sur l'intégration des enjeux environnementaux et climatiques dans le relèvement COVID 19 en Tunisie • Activité 1.3.5 Mener une étude sur l'intégration du genre dans les politiques de CC y compris la CDN et renforcement de capacité en matière d'intégration des objectifs de la CDN et du genre dans le processus de planification de développement • Activité 1.3.6: Accompagner le gouvernement dans la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de précarité énergétique à intégrer dans la CDN actualisée • Activité 1.3.7 : Accompagner les départements concernés à intégrer les cc dans les processus de planification socio-économique et d'aménagement du territoire
<p>R.2: Les capacités techniques des acteurs et secteurs sont</p>	<p>Produit 2.1 : Les départements sectoriels, décideurs clés disposent des connaissances et des outils</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 2.1.1 : Développer et mettre en œuvre un programme d'information et de renforcement des capacités des parlementaires / conseillers en matière de changement climatique • Activité 2.1.2 : Développer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités en

renforcées pour assurer l'opérationnalisation de la feuille de route CDN en tenant compte du genre et des vulnérabilités	nécessaires pour l'intégration du genre et des changements climatiques dans les processus de planification au développement	matière d'intégration des objectifs de la CDN et du genre dans le processus de planification au développement au profit des départements sectoriels, décideurs clés, y compris les collectivités locales
<p>R.3 : Le cadre de transparence est renforcé pour la mise à jour et la mise en œuvre de la CDN</p>	<p>Produit 2.2 Les capacités de négociation nationales sont renforcées et l'engagement national en faveur de l'action climat en Tunisie est davantage communiqué aux niveaux national et international</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 2.2.1 Fournir un appui technique pour renforcer les capacités nationales de négociation par le biais d'ateliers de formation et d'information, et une assistance technique dans le cadre des COP • Activité 2.2.2 Appui à la participation des parties prenantes aux conférences de haut niveau liées au changement climatique et COP afin d'améliorer la communication sur l'engagement de l'action tunisienne en faveur du climat
	<p>Produit 3.1 : les capacités nationales sont renforcées pour le suivi de mise en œuvre de la CDN et l'élaboration du BTR</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 3.1.1 : Renforcement des capacités dans le domaine de la transparence • Activité 3.1.2 : Appuyer le suivi national et sectoriel de la première CDN actualisée • Activité 3.1.3 : Elaboration du rapport biennal sur la transparence (qui sera soumis en 2024)
<p>R.4: Les investissements publics et privés sont mobilisés dans les secteurs concernés et l'accès à la finance climat est améliorée par la mise en place d'un</p>	<p>Produit 3.2 la nouvelle CDN est élaborée sur la base de la transparence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 3.2.1 : Elaboration de la nouvelle CDN (qui sera soumise en 2025)
	<p>Produit 4.1 : Les plans d'investissement par sous-secteur sont élaborés et proposés en consultation avec les principales parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 4.1.1 : Quantification des investissements sous sectoriels d'atténuation dans les secteurs de l'énergie et des procédés industriels sur la base des orientations prioritaires du plan de développement 2021-2025 • Activité 4.1.2 : Elaboration des plans d'investissement par sous-secteur • Activité 4.1.3 : Documentation des processus de concertation sur les plans d'investissement, communication dans le cadre du processus de renforcement des capacités et de partage de connaissance

environnement propice	<p>Produit 4.2 : Un portefeuille de projets prioritaires d'investissement d'atténuation dans les secteurs de l'énergie et des procédés industriels est élaboré en concertation avec les principales parties prenantes (permettant un impact positif sur le genre et les vulnérabilités)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 4.2.1 : Identifier les projets d'investissement selon les priorités (Analyse des investissements, Classement des investissements) • Activité 4.2.2 : Identifier les risques, l'impact et les mesures d'atténuation nécessaires • Activité 4.2.3 : Concevoir et développer les mécanismes innovants de financement selon les priorités d'investissement/cibles d'investisseurs (petit projet ou grand projet, ménage, privé, public, taille etc.) • Activité 4.2.4 : Documentation des processus de concertation, dans le cadre de l'identification du portefeuille de projets prioritaires d'investissement d'atténuation
	<p>Produit 4.3 Le plan d'investissement adaptation est élaboré</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 4.3.1 : Appui à l'établissement d'un plan d'investissements pour l'adaptation des secteurs prioritaires de la NDC • Activité 4.3.2 : Appui à l'élaboration d'une feuille de route pour la mobilisation des investissements pour la mise en œuvre des projets prioritaires d'adaptation identifiés au niveau de la CDN
	<p>Produit 4.4 : Le financement de la CDN, au niveau sectoriel, est renforcé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 4.4.1 : Des stratégies de financement de la mise en œuvre de la CDN dans les secteurs des déchets et de la côte sont développées. • Activité 4.4.2 : Élaboration et mise en œuvre d'un programme technique et financier visant à renforcer les capacités du secteur financier sur les aspects liés aux questions énergétiques et climatiques de la CDN et à l'accès au financement climatique • Activité 4.4.3. Appui à la création d'un environnement favorable à la mobilisation des investissements des secteurs privé et public : développement d'une feuille de route pour une meilleure implication du secteur privé dans la mise en œuvre et la mise à jour de la CDN • Activité 4.4.4 : Mise en place d'un processus d'intégration des risques climatiques dans le portefeuille de projets des institutions financières et élaboration d'une feuille de route permettant la prise en compte du risque climatique dans le financement des projets des secteurs de l'énergie et des procédés industriels • Activité 4.4.5 : Mise en place d'une méthodologie pour la comptabilisation des flux financiers climat • Activité 4.4.6 : élaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement de capacités transversal et ciblant les établissements financiers et les porteurs de projets) • Activité 4.4.7: Organisation d'une conférence nationale sur le financement de la CDN
<p>R.5 : les nouvelles technologies sont intégrées dans les travaux de planification</p>	<p>Produit 5.1 : Les outils de modélisation sensibles au genre et vulnérabilités pour l'atténuation sont adaptés au contexte tunisien</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 5.1.1 : développement d'un modèle technico-économique adapté au contexte Tunisien (national et régional) et intégrant les nouvelles technologies pour la projection des GES à long terme dans le secteur de l'énergie • Activité 5.1.2 : développement de modèles d'équilibre général (national et régional) pour évaluer les

de l'action climatique pour une meilleure efficacité, transfert de savoir-faire et durabilité	dans une optique de mise à jour régulière de la NDC et de la SNBC	impacts macro-économiques de la politique d'atténuation <ul style="list-style-type: none"> • Activité 5.1.3 : Couplage des deux modèles technico-économique et d'équilibre général
	Produit 5.2 : les impacts des changements climatiques sur le développement socio-économique des secteurs prioritaires de la NDC mise à jour sont évalués à travers les outils de modélisation sensibles au genre et vulnérabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 5.2.1 : Modélisation de l'adaptation du développement socio-économique des principaux secteurs prioritaires de la NDC et évaluation des coûts bénéfiques • Activité 5.2.2 : Mise à jour des modèles hydro-économiques pour intégrer les données à haute résolution en lien avec les changements climatiques pour en quantifier et évaluer l'impact • Activité 5.2.3: Mise en place de méthodologies métriques d'évaluation de l'impact des politiques d'adaptation sur le littoral et sur l'aménagement du territoire
	Produit 5.3 . Elaboration des feuilles de routes sectoriels (adaptation et atténuation)	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 5.3.1 : Elaboration d'une feuille de route de réduction des émissions à l'horizon 2050 dans les secteurs de l'énergie, les procédés industriels, l'agriculture, forêts et affectation des terres • Activité 5.3.2. Elaboration d'une feuille de route pour la résilience à l'horizon 2050, pour les secteurs prioritaires (ressources en eau, agriculture, littoral, infrastructure et aménagement du territoire, santé et tourisme)

Ressources requises pour l'atteinte des résultats attendus

Le programme d'accélération de la mise en œuvre de la NDC tunisienne nécessite un budget total de 5 399 443,12 US\$ pour sa mise en œuvre dont 2 201 293,12 US\$ de ressources mobilisées. Le programme sera implémenté à travers des projets qui sont (i) en cours de mise en œuvre à la date d'élaboration du présent document de projet, et/ou (ii) qui seront implémentés durant la période de mise en œuvre de ce programme, moyennant la mobilisation de ressources y afférents et qui sont estimés à 3 198 150US\$.

La liste des projets composant le programme d'accélération de la mise en œuvre de la NDC tunisienne, à la date du présent document de projet sont :

- « Appui à la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (NDC) Tunisienne – 00111605 » (178 573,12 US\$)
- « Appui à la création d'un environnement favorable à l'investissement privé pour mettre en œuvre et mettre à jour la NDC dans les secteurs de l'énergie et des procédés industriels – 00116913 » (942 720 US\$, y compris le nouveau financement mobilisé à travers l'initiative global finance)
- « Renforcement des efforts pour accélérer la mise en œuvre de la NDC en Tunisie – 00123693 » (1 080 000US\$)

Le tableau suivant reflète les ressources mobilisées et les contributions des donateurs pour les projets ci haut listés ainsi que les ressources à mobiliser pour les futures initiatives :

Produit	Deep dive	NDC energy		Global finance	NDC support programme			Ressources mobilisée	Ressources à mobiliser	TOTAL PROGRAMME
	BMUB	BMZ	GOV	BMZ	BMZ	Gov	PNUD			
Résultat 1 : La CDN tunisienne est mise à jour sur la base d'un objectif ambitieux et sa mise en œuvre prend en considération de la dimension sociale (genre et précarité énergétique, etc)										
Produit 1.1 : La mise en œuvre de la feuille de route de la CDN actualisée est opérationnalisée en tenant compte de sa dimension sociale	380 000	-	-	-	-	15 000	-	395 000	-	395 000
Produit 1.2 : Les objectifs d'atténuation CDN pour les secteurs de l'énergie et des procédés industriels sont mis à jour et désagrégés par sous-secteur et technologie	-	150 000	28 000	-	-	-	-	178 000	-	178 000

Produit 1.3: Les départements sectoriels, décideurs clés et parlementaires disposent des connaissances nécessaires actualisées pour accélérer la mise en œuvre de la CDN et l'intégration de la dimension sociale	170 000	-	-	-	46 012	8 000	17 600	241 612	152 000	393 612
Total résultat 1	550 000	150 000	28 000	-	46 012	23 000	17 600	814 612	152 000	966 612
Résultat 2: Les capacités techniques des acteurs et secteurs sont renforcées pour assurer l'opérationnalisation de la feuille de route CDN en tenant compte du genre et des vulnérabilités										
Produit 2.1 : Les départements sectoriels, décideurs clés disposent des connaissances et des outils nécessaires pour l'intégration du genre et des changements climatiques dans les processus de planification au développement	-	-	-	-	12 000	-	-	12 000	30 000	42 000
Produit 2.2 Les capacités de négociation nationales sont renforcées et l'engagement national en faveur de l'action climat en Tunisie est davantage communiqué au niveau national et international	-	-	-	-	17 000	-	-	17 000	108 000	125 000
Total résultat 2	-	-	-	-	29 000	-	-	29 000	138 000	167 000
Résultat 3: Le cadre de transparence est renforcé pour la mise à jour et la mise en œuvre de la CDN										
Produit 3.1 : les capacités nationales sont renforcées pour le suivi de mise en œuvre de la CDN et l'élaboration du BTR	-	-	-	-	-	-	-	-	550 000	550 000
Produit 3.2 la nouvelle CDN est élaborée sur la base de la transparence	-	-	-	-	-	-	-	-	300 000	300 000
Total résultat 3	-	-	-	-	-	-	-	-	850 000	850 000

Résultat 4 : Les investissements publics et privés sont mobilisés dans les secteurs concernés et l'accès à la finance climat est améliorée par la mise en place d'un environnement propice										
Produit 4.1 : Les plans d'investissement par sous-secteur sont élaborés et proposés en consultation avec les principales parties prenantes	-	113 000	59 009	-	-	-	-	172 009	-	172 009
Produit 4.2 : Un portefeuille de projets prioritaires d'investissement d'atténuation dans les secteurs de l'énergie et des procédés industriels est élaboré en concertation avec les principales parties prenantes (permettant un impact positif sur le genre et les vulnérabilités)	-	90 000	41 000	-	-	-	-	131 000	-	131 000
Produit 4.3 Le plan d'investissement adaptation est élaboré	-	-	-	-	-	-	-		100 000	100 000
Produit 4.4 : Le financement de la CDN, au niveau sectoriel, est renforcé	165 000	166 000	9 000	128 000	15 000	-	-	483 000	60 000	543 000
Total résultat 4	165 000	369 000	109 009	128 000	15 000	-	-	786 009	160 000	946 009
Résultat 5 : les nouvelles technologies sont intégrées dans les travaux de planification de l'action climatique pour une meilleure efficacité, transfert de savoir-faire et durabilité										
Produit 5.1 : Les outils de modélisation sensibles au genre et vulnérabilités pour l'atténuation sont adaptés au contexte tunisien dans une optique de mise à jour régulière de la NDC et de la SNBC	-	-	-	-	-	-	-	-	500 000	500 000
Produit 5.2 : les impacts des changements climatiques sur le développement socio-économique de la Tunisie sont évalués à travers les outils de modélisation	-	-	-	-	-	-	-	-	500 000	500 000

Produit 5.3. Des feuilles de routes sectorielles sont réalisées, assurant une planification long termes dans les domaines de l'atténuation et l'adaptation	-	-	-	-	-	-	-	-	500 000	500 000
Total résultat 5	-	-	-	-	-	-	-	-	1 500 000	1 500 000
Total des résultats	715 000	519 000	137 009	128 000	90 012	23 000	17 600	1 629 621	2 800 000	4 429 621
Project management	193 600	61 000	-	6 000	-	16 852	-	277 452	75 000	352 452
Evaluation finale du programme	20 000							20 000	-	20 000
Communication/ Partage des connaissances et documentation des processus de consultation, des meilleures pratiques et de la communication sur les résultats du programme	20 000							20 000	-	20 000
Activités de coordination pour la co-facilitation du partenariat NDC (NDC partnership)	15 000							15 000	-	15 000
Direct project costs ⁶	30 000	20 000	4 500		11 930	8 144		74 574	86 250	160 824
Total PM + COM +Evaluation +Facilitation +DPC	278 600	81 000	4 500	6 000	11 930	24 996	-	407 026	161 250	568 276
General management support ⁷	86 400	48 000	8 491	10 720	8 155	2 880		164 646	236 900	401 546
Total programme	1 080 000	648 000	150 000	144 720	110 097	50 876	17 600	2 201 293	3 198 150	5 399 443

⁶ Le PNUD recouvrera ses coûts directs de projet (Direct project cost ou DPC) liés à la mise en œuvre directe du projet conformément aux accords avec le donateur.

⁷ Le PNUD recevra un montant de 6% de la contribution nationale et de 8% de la contribution du BMZ/BMUB à titre de frais de service de gestion générale (GMS) et conformément à sa politique de recouvrement des coûts.

Partenariats

Le ministère des Affaires locales et de l'Environnement et l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME) seront les deux principaux partenaires de réalisation. Cependant, de nombreux autres acteurs constituent des partenaires clés en fonction de la nature des activités et des choix des domaines/secteurs qui sont ciblés dans la NDC tunisienne. En effet, les secteurs de l'énergie, de l'industrie, des transports, des déchets, de l'agriculture, des forêts et autres usages des terres sont directement impliqués dans les efforts à mener en matière d'atténuation des émissions de GES tandis que les objectifs en matière d'adaptation mobilisent les secteurs en charge de l'agriculture, des ressources en eau, des écosystèmes, des zones côtières, de la santé et du tourisme, sans compter les secteurs qui seront nouvellement identifiés dans le cadre de la mise à jour de la NDC.

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la NDC se faisant dans le cadre d'un large processus de concertation et s'appuyant sur un programme de renforcement des capacités de toutes les parties prenantes, les représentants de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), de la société civile, des autorités locales, du secteur privé et du secteur financier seront à la fois acteurs et bénéficiaires directs du programme et les composantes de ce dernier veilleront à les sensibiliser, à les former et à les impliquer tout au long du processus de manière à garantir une bonne appropriation et mise en œuvre de ses activités.

Par ailleurs, le programme aura à collaborer avec les institutions en charge des réformes, de la planification au développement et de la budgétisation à savoir le ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI), le ministère des Finances, Premier Ministère de la Tunisie, etc.

Les principales parties prenantes et leur rôle sont présentées dans le tableau ci-après :

Parties prenantes	Rôle dans l'accélération de la mise en œuvre de la NDC
Présidence Premier Ministère	Des représentants du Premier ministre seront mobilisés afin de sensibiliser les décideurs de haut niveau sur l'urgence climatique et l'intégration de la problématique genre / dans les politiques nationales et la planification du développement.
Assemblée des représentants du peuple (ARP)	Des représentants de l'ARP seront mobilisés et sensibilisés sur l'urgence climatique et les enjeux de l'intégration du genre et autres questions transversales dans les politiques nationales et la planification du développement.
Ministère des Affaires locales et de l'Environnement (MALEn)	Le MALEn en tant que point focal de la CCNUCC est responsable du suivi de toutes les activités liées au CC en Tunisie dont l'élaboration et la mise en œuvre de la NDC et de la coordination de toutes les parties prenantes concernées. Il est un des deux partenaires principaux de réalisation du programme et sera directement impliqué dans une majorité d'activités. Il s'assurera en particulier de l'intégration des objectifs de la NDC dans la planification sectorielle ainsi que de la prise en compte aspects transversaux
Unité de Gestion Par Objectif (UGPO) ou unité Climat du ME	Créée par le décret gouvernemental n° 2018-263 du 12 mars 2018), elle est chargée de la coordination entre les différents intervenants dans le domaine des CC et notamment du suivi de la mise en œuvre de la NDC et de l'actualisation de ses objectifs nationaux conformément aux exigences de l'accord de Paris. Sous la responsabilité du MALEn, elle servira de plateforme de coordination au niveau national de toutes les activités menées dans le cadre du programme.

Parties prenantes	Rôle dans l'accélération de la mise en œuvre de la NDC
Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME)	<p>Sous la tutelle du ministère en charge de l'Énergie, l'ANME est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de maîtrise de l'énergie de la Tunisie et des politiques d'atténuation des émissions de GES dans les secteurs de l'énergie et des procédés industriels. L'ANME est le coordonnateur national des activités globales de l'inventaire national des GES et joue un rôle central dans la mesure, le reporting et la vérification (MRV) de la composante atténuation des GES en Tunisie dans le secteur de l'énergie. L'ANME est le co-partenaire de réalisation du programme et s'impliquera notamment dans la création d'un environnement favorable à l'investissement privé dans le domaine du climat et à la prise en compte de la précarité énergétique dans la NDC mise à jour pour les prochaines années</p>
Ministère en charge de l'Agriculture	<p>Le ministère de l'Agriculture gère les secteurs de l'agriculture et des sols, de l'eau, de la pêche et de la forêt. À ce titre, il est responsable de toutes les activités liées au climat pertinentes pour ces secteurs, y compris l'atténuation des GES et la vulnérabilité / adaptation. Un comité sectoriel de gestion et de coordination sur les changements climatiques a été créé au sein du cabinet du ministre en mars 2017. Ce comité est chargé de consolider et de coordonner les efforts au sein du département pour mieux intégrer et gérer les enjeux liés au changement climatique et les enjeux sensibles au genre, notamment pour renforcer l'adaptation, assurer la participation proactive des différents acteurs aux niveaux régional et local, tirer pleinement parti des opportunités de financement liées au climat, et planifier les mesures de mise en œuvre de la NDC tunisienne dans les secteurs qui relèvent de ses prérogatives.</p> <p>Le Ministère de l'Agriculture, à travers le comité susmentionné, ainsi qu'à travers les équipes techniques opérationnelles, est également en charge, pour tous les secteurs sous sa tutelle, des inventaires de GES et des chapitres sectoriels des rapports semestriels, de la communication nationale et des NDC, en coordination avec les autres partenaires nationaux impliqués dans la préparation de ces documents.</p>
Autorité nationale désignée (AND) auprès du FVC	<p>Cet organisme dont le point focal est placé au niveau du MALEn, a la responsabilité d'être le relais entre le FVC et les porteurs de projets nationaux liés au changement climatique en Tunisie. Elle contribuera au programme en appuyant la mobilisation des financements</p>
Institut national de la météorologie (INM)	<p>Placé sous la tutelle du ministère des Transports, l'INM joue un rôle central dans la mise à disposition de données liées à la météorologie et au climat pour divers secteurs de l'économie (par exemple l'agriculture), contribuant à la réalisation des impératifs du développement durable, et à la gestion (compilation, stockage et archivage de données) et maintenance de bases de données météorologiques, climatiques et géophysiques. Les équipes techniques de cet Institut ont été impliquées dès le départ aux travaux liés au changement climatique, et plus particulièrement ceux liés à la vulnérabilité et à l'adaptation.</p>

Parties prenantes	Rôle dans l'accélération de la mise en œuvre de la NDC
Agence nationale de gestion des déchets (ANGeD) Office national de l'assainissement (ONAS)	Placés sous la tutelle du MALEn, l'ANGeD et l'ONAS participent aux activités liées au climat pour les secteurs des déchets solides et de l'assainissement respectivement. Les équipes techniques de ces organisations sont notamment impliquées dans les inventaires de GES et les rapports nationaux (Communication Nationale, RBA, NDC, etc.). Elles sont également en charge des mesures d'atténuation des GES chacune dans leur secteur, et à ce titre, contribuent aux objectifs de la NDC.
Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL)	Placée sous la tutelle du MALEn, l'APAL participe à des activités liées aux impacts du changement climatique sur les zones côtières. Ses équipes techniques sont impliquées dans les travaux liés à la vulnérabilité et à l'adaptation.
Ministère en charge du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI)	Le MDICI est responsable de la politique de développement et d'investissement du pays. Il est notamment en charge de la coordination des stratégies et politiques de développement nationales, sectorielles et régionales et de l'élaboration des plans de développement et des budgets économiques. Le MDICI prépare les négociations dans le domaine de la coopération internationale et des investissements étrangers et conclut les accords et traités connexes. Il est également chargé de surveiller la mise en œuvre des accords et traités dans les domaines de la coopération internationale et des investissements étrangers et nationaux. Il sera membre du Comité directeur de haut niveau du programme
Ministère en charge de l'équipement	<p>L'aménagement du territoire en Tunisie relève de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire) qui est chargée des études d'aménagement du territoire couvrant les schémas directeurs ainsi que des études thématiques liées aux choix, orientations et procédures (compétitivité, protection contre les inondations, plateformes logistiques multimodales, outils et instruments d'aménagement du territoire ...).</p> <p>Le ministère de l'équipement, du logement et de l'aménagement du territoire est en train de créer un Observatoire de Dynamiques Territoriales-ODT qui vise à capitaliser les données disponibles dans différents secteurs permettant une meilleure appréhension de l'utilisation du sol par les autres secteurs et acteurs. L'ODT sera également complété par des données nouvellement produites afin d'optimiser la mise en œuvre des différents outils de l'aménagement du territoire et de la planification de l'utilisation des terres. La mise en place de l'ODT vient renforcer le suivi et l'anticipation des dynamiques d'aménagement du territoire et des besoins qui en découlent pour les territoires. Actuellement, l'ODT envisage un chapitre sur le changement climatique, mais aucun indicateur spécifique n'a été défini.</p>
Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger (MAEMTE)	Le MAEMTE assure la représentation de la République tunisienne auprès des Etats étrangers ainsi qu'auprès des institutions et organisations internationales. Il prépare et conduit la négociation et la conclusion des traités, conventions et accords internationaux et propose leur ratification et leur publication, tout en veillant à leur bonne exécution. À ce titre, le Ministère est partie prenante de la CCNUCC et de l'accord de Paris et jouera un rôle clé dans le suivi de la bonne mise en œuvre de la NDC tunisienne. Il est membre du comité directeur de haut niveau du programme
Ministère en charge	La mission principale du ministère des Finances est d'élaborer et de mettre en

Parties prenantes	Rôle dans l'accélération de la mise en œuvre de la NDC
des Finances	œuvre la politique financière, monétaire et fiscale de l'État, ainsi que de participer à la conception des objectifs de politique économique et à la définition des moyens pour les atteindre. Le ministère des Finances participe à toutes les activités liées au climat et aux négociations internationales pertinentes, principalement celles impliquant un financement. Il est membre du comité directeur de haut niveau du programme.
Recherche et universités	Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) conduit la politique tunisienne en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Beaucoup de ses laboratoires couvrent des activités de recherche ayant un lien direct ou indirect avec le climat.
Société civile	De nombreuses ONG tunisiennes sont impliquées dans diverses activités et initiatives nationales et internationales liées au climat : participation aux consultations nationales sur le climat, participation aux négociations sur le climat aux COP, mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités, communication sur les thèmes climatiques. À ce titre, plusieurs membres de la société civile ont été impliqués dans l'élaboration de la feuille de route de la NDC.
L'Association professionnelle tunisienne des banques et établissements financiers (APTBEF)	L'APTBEF est une association qui représente et défend les intérêts des banques et établissements financiers tunisiens. L'APTBEF et le secteur financier s'intéressent triplement aux enjeux climatiques : (i) d'abord par rapport aux risques climatiques et aux risques liés à la transition bas-carbone qui seront inévitablement subis par différentes catégories de clients du secteur financier, (ii) ensuite par rapport aux besoins de financement des engagements d'atténuation et d'adaptation de la Tunisie, et enfin (iii) les nouveaux mécanismes financiers mis en place dans le cadre de la CCNUCC. De plus, une grande partie du financement climat mobilisé devra transiter par le secteur financier tunisien.
Caisse des dépôts et de consignations (CDC)	La CDC est un investisseur de long terme dont la mission est de servir le développement économique et social. Elle s'intéresse à la question climatique et participe à tous les ateliers de concertation organisés dans ce domaine. Elle appuiera le programme à la mobilisation des financements.
Secteur privé	Le secteur privé participera au programme par à travers les institutions qui le représentent telles que l'UTICA (union tunisienne pour l'industrie, le commerce et l'artisanat) et/ou ses fédérations syndicales sectorielles, la CONECT (confédération des entreprises citoyennes de la Tunisie), l'Unions générale des travailleurs tunisiens (UGTT), l'Union tunisienne pour l'agriculture et la pêche (UTAP), ou encore la Chambre nationale des Femmes chefs d'entreprise (CNFCE), etc...

Par ailleurs, plusieurs initiatives appuyées par différents partenaires au développement (GIZ, AFD, FAO) dont le PNUD visent à accompagner la Tunisie dans la mise en œuvre de sa NDC. Ce programme veillera via son Comité directeur de haut niveau et ses deux sous-comités de pilotage techniques (voir section VIII) à ce que les activités menées soient complémentaires et/ou en synergie avec celles planifiées dans d'autres projets tels que le projet de la GIZ intitulé « Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC de la Tunisie (NDC) qui vise également à appuyer la mise à jour de la NDC et l'opérationnalisation de l'UGPO en matière d'élaboration d'un portefeuille de projets prioritaires dans le domaine de l'atténuation, d'un plan national d'adaptation et d'un plan d'investissement pour la mise en

œuvre de la NDC tunisienne ainsi que la mise en place d'un mécanisme de suivi et de renforcement des capacités des acteurs intervenants dans le domaine du changement climatique en Tunisie.

Les projets en cours ou planifiés ayant trait à la mise en œuvre de la NDC sont présentés dans le tableau suivant :

Titre du projet	Période	Objectif	Partenaires	Résultats atteints et/ou visés
Appui à la NAMA Plan Solaire Tunisien (PST)	2015-2020	Développer une NAMA d'appui au PST afin de mettre en place un environnement favorable pour promouvoir les investissements nécessaires à l'opérationnalisation du PST en vue d'un changement d'échelle de la politique de développement des ER et sa transformation en une politique de transition énergétique.	FEM/PNUD/ANME	NAMA plan solaire tunisien (NAMA PST) conçue et développée Appui à la mise en œuvre de deux projets de démonstration afin de démontrer le rôle transformationnel de la NAMA PST dans la réduction des émissions de GES. Impacts en termes de DD évalués et les éléments des composantes institutionnelle, réglementaire, technique et financière de la NAMA PST ont été élaborés. Appui au processus de mise en place du Fonds de Transition Energétique (FTE), aux arrangements institutionnels pour une meilleure gouvernance du FTE, la mise en place d'un régulateur du secteur électrique, et la préparation du Plan national de l'énergie électrique produite à partir des énergies renouvelables pour la période 2021-2025. Propositions relatives aux principales composantes d'un système MRV des réductions d'émissions de GES et des co-bénéfices en termes de DD dus aux ER. Elaboration de la Stratégie Nationale Bas Carbone dans le secteur de l'énergie à l'horizon 2050. Mise en place d'une méthodologie de définition d'un indicateur de précarité énergétique et conception de mesures d'accès des ménages précaires à l'énergie propre. Mise en place d'un système d'information « Enerinfo », à l'ANME, pour assurer l'évaluation rétrospective et prospective des mesures de transition énergétique.
Accompagner la Tunisie vers une trajectoire de développement résiliente aux impacts du changement climatique dans le cadre de la Facilité Adapt'Action	2017-2021	Volet 1 : Consolider la gouvernance climat	AFD/INM/IRESA/Ministère de l'Agriculture	Renforcer les capacités nationales autour de la mise à disposition et l'utilisation des projections climatiques de l'Institut national de la météorologie (INM) Faciliter l'intégration de l'adaptation aux impacts du changement climatique dans les dispositifs d'enseignement supérieur et de la recherche agricole et, Appuyer le dispositif institutionnel en charge des enjeux du changement climatique au sein du ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP).
		Volet 2 : Décliner la NDC en politiques sectorielles	AFD/Expertise France/ONAS	Etude sur la réutilisation des eaux usées traitées au niveau national afin de mieux valoriser la ressource dans des secteurs tels que le tourisme, l'agriculture ou l'industrie. Identifier des investissements

Titre du projet	Période	Objectif	Partenaires	Résultats atteints et/ou visés
				prioritaires qui permettront de réduire la pression sur les eaux conventionnelles. Etude de vulnérabilité permettant de déterminer la nature et l'étendue des actions d'adaptation dans les systèmes alimentaires et agroalimentaires dans le cadre de l'élaboration du PNA
		Volet 3 : Préparation de projets d'investissements		Accompagnement de l'Agence pour la promotion des investissements agricoles (APIA) dans son processus d'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat. L'objectif est de permettre la mobilisation de ressources financières additionnelles afin de renforcer la résilience des agriculteurs
Initiative Global Carbon Market (GCM)	2018-2021	Renforcer les capacités nationales des parties prenantes sur les mécanismes de marché en lien avec l'article 6 de l'Accord de Paris	BMU/GIZ/ANME	Formation d'un noyau de négociateurs tunisiens sur l'article 6 de l'Accord de Paris. Elaboration d'un guide de négociation en novembre 2019. Ateliers de sensibilisation des décideurs publics, du secteur privé et de la société civile aux mécanismes de marché.
Priorités en matière de sécurité alimentaire et d'adaptation dans le secteur agricole Tunisie	2018-		FVC/Ministère des Affaires locales et de l'Environnement et ministère en charge de l'agriculture/FAO	Note conceptuelle acceptée par le FVC. Document de projet en cours d'élaboration.
Appui à la tarification du carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone en Tunisie	2019-2021	Développer le recours aux instruments de tarification du carbone comme vecteurs déterminants pour le renforcement de la politique d'atténuation de la Tunisie, la mise en œuvre de sa contribution nationale déterminée (NDC) à l'accord de Paris et sa stratégie bas-carbone	Banque mondiale (Partnership for Market Readiness) /PNUD/ANME	Introduction d'une taxe carbone sur les produits énergétiques pour alimenter le FTE ; Développement de systèmes de tarification du carbone dans les secteurs électrique et cimentier ; Simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie à l'horizon 2050 ; Evaluation de l'impact d'un objectif ambitieux de production d'électricité d'origine renouvelable sur les conditions socio-économiques. Mise en place d'un cadre de transparence renforcée de la comptabilisation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie ; Mise en place d'un système MRV dans le secteur électrique ; Etudes d'impact de la tarification du carbone sur les conditions socio-

Titre du projet	Période	Objectif	Partenaires	Résultats atteints et/ou visés
				économiques de la Tunisie et de la levée des subventions sur l'économie tunisienne ; Activités de renforcement des capacités et sur l'intégration de la finance climat dans les stratégies des institutions financières ; Plan de communication.
Advancing risk-informed development and land-use planning in Tunisia	2019-2020	Intégrer l'adaptation au CC dans les deux dimensions de la planification du développement en Tunisie : la planification socio-économique et l'aménagement du territoire, et ce, tant au niveau national que local.	FVC/ Ministère des Affaires locales et de l'Environnement/PNUD	Un cadre national d'adaptation élaboré et adopté ; le plan national de développement économique et social et le plan directeur d'utilisation des terres sont éclairés par les principaux risques liés au climat ; les risques liés au CC et les besoins d'adaptation sont intégrés dans les plans de développement local et d'aménagement du territoire de deux municipalités.
Renforcement de capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation au changement climatique en Tunisie	2019-2023	Établir un cadre stratégique et institutionnel (UGPO) pour coordonner la mise en œuvre de la NDC, un cadre de transparence, programme, renforcement des capacités sur la finance climat et négociations internationales	BMU/GIZ/Ministère des Affaires locales et de l'Environnement	Mise en place de l'unité dédiée aux changements climatiques (UGPO), chargée de coordonner la mise en œuvre de la NDC et de soumettre les rapports nécessaires au Secrétariat de la CCNUCC. Développement d'une stratégie climatique à long terme Appui à la mise à jour de la NDC. Au niveau local, développement d'un concept urbain de protection du climat afin d'impliquer davantage les villes dans la politique climatique. Appui à la mise en place d'un système national de transparence et à l'amélioration des systèmes de mesure, de notification et de vérification des émissions de gaz à effet de serre et des mesures de protection du climat. Formations sur la finance climat et élaboration d'un portefeuille de projets Formations et échanges internationaux pour contribuer aux négociations internationales sur le climat et au partage d'expériences
Appui à la NAMA Bâtiments	2020- 2024	Accroître l'adoption de mesures d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment	NAMA Facility/ GIZ/ANME	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du Bâtiment (NAMA Bâtiment) à travers trois programmes nationaux, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • Le Programme Prosol Elec Economique pour le développement des toits solaires Photovoltaïques (PV) ; • Le Programme Prosol de développement du marché des

Titre du projet	Période	Objectif	Partenaires	Résultats atteints et/ou visés
				<p>chauffe-eau solaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Programme Promo-Isol pour le développement de l'isolation des toitures des maisons. <p>Ce programme prévoit deux composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une composante financière pour l'appui financier au programme Prosol Elec Economique destiné aux ménages dont la consommation électrique est comprise entre 1200 et 1800 kWh par an, et qui sont exclus du programme Prosol Elec actuel ; Une composante technique pour l'appui des trois programmes précités.
Activité habilitante pour la préparation de la quatrième communication nationale (4ème CN) et du troisième rapport biennal (3ème BUR) de la Tunisie	2021-2025	Appuyer la Tunisie à l'élaboration et la soumission de son 3ème RBA et de sa 4ème CN et renforcer les capacités nationales	FEM/PNUD/ministère des Affaires locales et de l'Environnement	3ème RBA et 4ème CN préparés et soumis au Secrétariat de la CCNUCC en mars 2023 et décembre 2025 respectivement ; Capacités renforcées en matière de transfert technologique, recherche et observations systématiques, éducation, formation et sensibilisation ; Inventaires nationaux des émissions de GES sur la période 1994-2020 préparés selon les lignes directrices du GIEC de 2006 révisées en 2019 dans tous les secteurs concernés ; Cadre institutionnel pour la préparation de l'inventaire national de GES formalisé ; Capacités nationales en matière d'atténuation/ adaptation renforcées y compris sur les questions du genre ; Transparence en matière de MRV renforcée à l'échelle nationale ; Analyses de vulnérabilité et mesures d'adaptation au CC actualisées et développées dans de nouveaux secteurs économiques vulnérables en tenant compte de considérations liées au genre.
Projet Renforcement des structures institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC en Tunisie »	2020-2024	Renforcer les capacités nationales pour la mise en œuvre de la NDC nationale et établir un système national de transparence et de suivi de la mise en œuvre de la NDC,	ANME/Ministère des Affaires locales et de l'Environnement/GIZ/ BMU Initiative internationale pour le climat	<u>Cadre stratégique et institutionnel</u> : Mise en place de l'UGPO ou Unité Climat chargée de coordonner la mise en œuvre de la NDC et de soumettre les rapports nécessaires au secrétariat de la CCNUCC. Appui au développement d'une stratégie climatique à long terme et pour la mise à jour de la NDC. Promotion du dialogue national sur le climat. Au niveau local, le projet développe un concept urbain de protection du climat afin d'impliquer davantage les villes dans la politique climatique. <u>Cadre de transparence</u> : Appui à la mise en place

Titre du projet	Période	Objectif	Partenaires	Résultats atteints et/ou visés
			(IKI)	<p>d'un système national de transparence pour la mesure, la notification et la vérification des émissions de gaz à effet de serre et des mesures de protection du climat. <u>Finances climat</u> : Renforcement des capacités en matière de finance climatique et assistance à la préparation de projets éligibles au financement. <u>Négociations internationales et échange d'expériences</u> : Grâce aux formations et aux échanges internationaux, le gouvernement tunisien peut faire valoir son expérience et les résultats de la mise en œuvre de sa NDC lors de manifestations internationales. Dans le cadre des négociations des Nations unies sur le climat, la délégation tunisienne participe activement à la définition de mesures de protection du climat.</p>

Risques et hypothèses :

#	Description du risque	Date identifiée	Catégorie de risques	Impact & Probabilité	Gestion des risques / Mesures pour la gestion	Propriétaire du risque
1	Absence de soutien politique pour atteindre les objectifs de la NDC	Septembre 2020	Politique	P = 1 I = 4	Le risque est faible puisque la Tunisie s'est engagée volontairement dans une politique d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation aux effets du CC et qu'elle reste pleinement attachée à répondre à ses engagements et aux dispositions de l'Accord de Paris ratifié par l'ANC en septembre 2016. Cependant, le partenariat établi avec l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) et l'académie parlementaire en matière de sensibilisation des députés et des conseillers parlementaires envers le changement climatique et leur implication dans les activités du Programme sera renforcé. La collaboration avec les projets en cours en vue de valoriser les efforts déployés et les matériels de communication visant la sensibilisation aux objectifs sectoriels de la NDC au niveau des décideurs dans tous les secteurs clés sera recherchée.	MALEn/ANME/PNUD
2	Retard dans la mise en œuvre du projet dû à l'impact de la COVID-19	Septembre 2020	Environnemental Et sanitaire	P = 4 I = 4	Cela se traduira par des retards dans la mise en œuvre des activités car une grande majorité d'entre elles repose sur la concertation et le renforcement des capacités qui nécessitent des réunions en présentiel ou des travaux en équipe. Les réunions par visio-conférences permettront de pallier les retards et les activités seront accélérées dès la reprise.	UGP/PNUD
3	Absence de mécanisme de coordination pour le processus de mise en œuvre de la NDC	Septembre 2020	Institutionnel	P = 1 I = 4	L'UGPO a été créée par le décret gouvernemental n° 2018-263 du 12 mars 2018, afin de réaliser le programme de suivi et de coordination des activités relatives à la mise en œuvre de "l'Accord de Paris" sur le climat pour la mise en œuvre de la CCNUCC. Plusieurs projets appuyés par le PNUD (activité habilitante pour l'élaboration de la 4ème CN) et d'autres partenaires tels que la GIZ et l'AFD visent à renforcer ses capacités et à la rendre opérationnelle y compris celui-ci. L'UGPO pourra s'appuyer sur le networking existant des groupes de	UGP/PNUD

					<p>travail sectoriels récemment mobilisés dans l'élaboration de la feuille de route de la mise en œuvre de la NDC</p> <p>Mobilisation de ressources humaines et d'expertise pour soutenir la mise en œuvre des activités de l'UGPO et ce en synergie avec les différents projets du PNUD œuvrant pour l'appui à la NDC</p>	
4	Capacités sectorielles insuffisantes pour coordonner le processus de mise en œuvre de la NDC	Septembre 2020	Institutionnel	P=1 I=4	<p>Plusieurs projets en cours ou sur le point de démarrer y compris celui-ci, visent à renforcer les capacités sectorielles notamment en termes de gouvernance (projet d'activité habilitante pour l'élaboration de la 4ème CN, GIZ, AFD).</p> <p>Des points focaux NDC au niveau sectoriel seront désignés et accompagnés.</p> <p>Des réunions périodiques de coordination et de synergie entre les projets d'appui du PNUD au ME et à l'ANME seront organisées.</p> <p>Ministère des Affaires locales et de l'Environnement et l'ANME seront appuyés avec des moyens humains pour la mise en œuvre du projet</p>	UGP/PNUD
5	Faible suivi	Septembre 2020	Opérationnel	P=2 I=3	Élaboration d'un plan de S&E pour une gestion et livraison des produits/livrables par l'UGP et les 2 sous- COPIL techniques.	UGP/PNUD
6	Mobilisation des ressources insuffisantes pour financer les nouvelles initiatives prévues	Septembre 2020	Financier	P= 3 I= 5	<p>Le gouvernement tunisien ne sera pas en mesure de financer la totalité des montants nécessaires pour la mise en œuvre de la NDC. Le Programme prévoit des activités à même de renforcer les capacités des porteurs de projet pour accéder aux financements internationaux existants et de créer un environnement favorable aux investissements privés dans le domaine de la lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, le PNUD dispose d'une stratégie de mobilisation des ressources, y compris pour le financement des nouvelles initiatives.</p>	MALEn/PNUD/ANME Comité directeur de haut niveau
7	Instabilité institutionnelle	Septembre 2020	Institutionnel	P= 4 I= 2	La gestion du Programme s'appuiera sur le Comité de Pilotage de haut niveau et les deux sous-comités techniques qui l'un assurera l'appropriation nationale et les deux autres permettront l'avancement des projets même en cas de changement des décideurs.	MALEn/PNUD/ANME

Engagement des parties prenantes

Les différents secteurs concernés par la NDC joueront un rôle déterminant pour l'atteinte des résultats escomptés. Ils appartiennent au secteur public (MDICI, MAEMTE, Ministère en charge de l'Agriculture, Direction générale de l'Energie, STEG, Ministère en charge de l'aménagement du territoire, Ministère de l'industrie, APAL, ANGeD, l'ONAS,), au secteur privé (UTICA, CONECT, CNFCE, UGTT, UTAP...), au secteur financier (APTBEF...), à la société civile (associations environnementales, de femmes, de jeunes), au secteur de la R&D (instituts de recherche et universitaires)

En outre, l'équipe en charge du programme veillera chaque fois que cela est pertinent/possible à encourager et à faire participer à ses activités des femmes, des jeunes, les groupes vulnérables et des personnes issues des différentes régions de la Tunisie.

Le plan préliminaire d'engagement des parties prenantes comprendra les activités suivantes :

- Des représentants de chaque groupe invités aux réunions du Comité de Pilotage de haut niveau mis en place pour le suivi de la mise en œuvre des composantes du programme
- Des représentants des parties prenantes clés aux réunions des deux Sous-comités techniques, l'un dirigé par l'ANME et l'autre par le Ministère des Affaires locales et de l'Environnement
- Des entretiens individuels avec les représentants sectoriels
- Des discussions de groupes afin de solliciter des idées, créer des synergies et des opportunités de mise en réseau, partage des connaissances et actions conjointes
- Des ateliers de validation afin de discuter des résultats atteints et valider la précision des analyses
- Un atelier final de diffusion afin de discuter des résultats, sensibiliser et renforcer la collaboration et la mise en réseau.

Coopération sud-sud et triangulaire

Pour amener la voix du pays à des forums mondiaux et régionaux, le programme appuiera la participation de la Tunisie aux événements spécifiques liés au changement climatique. En tant que l'un des pays bénéficiaires du Programme mondial d'appui aux NDC, la Tunisie pourra également bénéficier des connaissances acquises par les autres pays, notamment grâce à des échanges entre pays du sud encouragés par ledit programme. Les connaissances produites durant la mise en œuvre des composantes du programme ainsi que la documentation des processus de consultation menés seront également partagées régulièrement par le Programme d'appui aux NDC afin que d'autres pays bénéficient à leur tour de l'expérience tunisienne.

Gestion des connaissances

Plusieurs composantes du programme contiennent des activités dédiées à la gestion des connaissances et à l'apprentissage qui visent à documenter les processus de concertation mis en place au cours de leur mise en œuvre et à faciliter l'accès au matériel didactique produit dans le cadre des activités de renforcement des capacités menées.

Certaines activités du projet seront appuyées par le UNDP NDC Support Programme ainsi que par le cluster d'appui aux NDC de l'Initiative internationale Climat (IIC) pour lesquels la gestion des connaissances et l'apprentissage sont des composantes clés.

Ainsi, les principaux résultats atteints par les composantes du programme ainsi que les bonnes pratiques seront diffusés et promus auprès d'une audience nationale via des événements organisés sur tout le territoire et mondiale via les réseaux du PNUD et ceux des autres partenaires et notamment lors des Side-Events organisés au moment des COP.

De plus, des études seront réalisées dans le but de mieux diagnostiquer le contexte et d'informer les décideurs concernés de l'impact des décisions/mesures qui auront été prises en matière d'atténuation et d'adaptation.

Durabilité et mise à l'échelle

L'approche du programme offre un cadre cohérent et intégré afin de contribuer à l'atteinte des résultats attendus. Elle repose sur un large processus de concertation, de dialogue et de partenariat avec tous les acteurs étatiques et non étatiques pour mettre en œuvre les objectifs de la NDC tunisienne. Toutes les activités des composantes du programme seront menées de manière participative et inclusive. L'ensemble des acteurs (partenaires de réalisation et/ou bénéficiaires) seront représentés dans les instances de décision (Comité directeur de haut niveau et sous-comités techniques) afin de renforcer l'appropriation nationale. Des ateliers de sensibilisation et de formations permettront de renforcer leurs capacités sur les thématiques en lien avec le CC, l'accord de Paris et la NDC. Des feuilles de route et des plans d'action seront élaborées de manière à cadrer les interventions et responsabilités de chacun et permettre sur la base d'indicateurs, un suivi approprié. Les interventions sectorielles pilotes, les connaissances et enseignements tirés qui seront documentés permettront de généraliser l'approche adoptée à l'ensemble des secteurs concernés.

IV. GESTION DU PROGRAMME

Efficienc e et efficacit é

Le présent programme résulte de la volonté des partenaires de mise en œuvre et du PNUD d'obtenir un maximum de résultats au moyen de ressources disponibles auprès d'initiatives en cours ou planifiées ou au moyen de ressources à mobiliser et ce, afin d'adopter une approche de gestion cohérente et intégrée permettant d'améliorer le rapport coût-efficacité.

Il s'agira également de tirer parti d'activités et de partenariats avec les projets menés avec l'appui d'autres partenaires techniques et financiers, dans le but d'avoir une meilleure complémentarité et synergie des actions concourant toutes aux mêmes objectifs.

Gestion du programme

Le programme s'étend sur une période de 5 années s'alignant ainsi sur la programmation nationale et celle du programme d'appui du PNUD à la Tunisie.

La gestion du projet sera assurée conformément aux règles et procédures en vigueur au PNUD relatives à l'exécution directe (Direct Implementation Modality-DIM). Le ministère des Affaires locales et de l'Environnement et l'ANME seront les deux principaux partenaires de réalisation.

Les composantes du programme seront gérées par des unités de gestion qui comprendront chacune, un/une chef/fe de projet et un/une associé/e au projet. Ces dernières, seront coordonnées et appuyées par un/une Conseiller/ère technique principal/e mobilisée par le bureau de pays du PNUD ainsi que par des/experts/es en S&E/Communication et Genre.

Le PNUD apportera un appui programmatique et opérationnel pour la bonne exécution du programme et assurera la qualité de sa mise en œuvre en ligne avec ses procédures. À cette fin, le PNUD mobilisera l'équipe compétente de son cluster Climat, Environnement, Energie et Réduction des Risques de Catastrophe (CERC). En outre, le PNUD mobilisera son département opérationnel (Ressources Humaines, Achats et Finances) pour apporter l'appui nécessaire à la mise en œuvre du programme.

Le PNUD Tunisie fera également appel à l'expertise interne de son siège et de son bureau régional des Etats Arabes basé à Amman pour apporter tout appui additionnel à l'assurance qualité en cas de besoin.

Le PNUD facilitera également l'appui et l'échange de connaissances techniques pour atteindre les objectifs de développement durable relatifs au climat et au développement durable, via son unité d'appui mondial aux NDC sise à son siège, dans le cadre du Programme NDC partnership dont la Tunisie fait partie.

V. CADRE DE RESULTATS DU PROGRAMME

EXPECTED OUTCOMES	RESULT INDICATORS ⁸	DATA SOURCE	BASELINE		TARGETS (by frequency of data collection)					DATA COLLECTION METHODS & RISKS	
			Value	Year	Year 2021	Year 2022	Year 2023	Year 2024	Year 2025		
Résultat 1 : La CDN tunisienne est mise à jour sur la base d'un objectif ambitieux et sa mise en œuvre prend en considération de la dimension sociale (genre et précarité énergétique, etc)	1.1 # de feuille de route pour la mise en œuvre de la NDC développée et mise à jour (Cible = 1)	Document de la feuille de route endossé	Existence d'une feuille de route endossée par les parties prenantes	2019		Une feuille de route NDC Mise à jour					Document de la FdR Rapport des ateliers de concertation
	1.2 # de plan de partenariat inclusif mis à jour et endossé (Cible =1 plan inclusif)	Document du plan de partenariat signé	Existence d'un draft de plan de partenariat	2020		Un plan de partenariat mis à jour					Document du plan de partenariat Rapport des ateliers de concertation
	1.3 # de CDN mise à jour et soumise à la CNUCCC (Cible = 1)	Document de la CDN mise à jour/ lien vers le site web de l'UNFCCC où la CDN MAJ est accessible	NDC 2015	2015	Une CDN mise à jour						Minutes des réunions et ateliers de concertation

⁸ It is recommended that projects use output indicators from the Strategic Plan IRRF, as relevant, in addition to project-specific results indicators. Indicators should be disaggregated by sex or for other targeted groups where relevant.

	<p>1.4 # de supports sensibles au genre et vulnérabilités développés pour la mise en œuvre de la NDC actualisée (Cible = 5)</p>	Rapports des études	<p>- Absence de politique spécifique de lutte contre la pauvreté énergétique en Tunisie - Existence d'une note politique sur l'importance de formuler une politique de pauvreté énergétique</p>	2019	<p>Une étude sur cartographie des initiatives et projets</p> <p>Une étude sur l'intégration des enjeux environnementaux dans le relèvement COVID</p> <p>Une étude sur l'intégration du genre dans les politiques de CC</p>	<p>Une étude sur la précarité énergétique et impacts genre</p>	<p>Une stratégie sur la précarité énergétique tenant compte de l'impact genre et vulnérabilités</p>		<p>Données de l'INS et d'autres organismes</p> <p>Rapports des processus de consultation</p> <p>Rapports des études</p> <p>Document de la stratégie</p>
	<p>1.5 # de supports développés pour Accompagner les départements concernés à intégrer les CC dans les processus de planification socio-économique et d'aménagement du territoire. (Cible = 2)</p>	Rapports des études	<p>Existence de la mention des risques climatiques au niveau du nouveau code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme</p>	2020		<p>Une étude sur la prise en compte du CC dans la planification spatiale et l'aménagement du Territoire</p>		<p>Un document de planification territoriale en s'appuyant sur le prisme climatique</p>	<p>Rapports des processus de consultation</p> <p>Rapports des études</p> <p>Document de planification</p>

	1.6 #d'outils de gouvernance sensibles au genre et vulnérabilité mis en place pour faciliter la mise en œuvre de la NDC au niveau dans 2 secteurs pilotes (atténuation / adaptation). (Cible = 2)	Outil de gouvernance développés	Existence d'outils de gouvernance NDC dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture Feuille de route pour la mise en œuvre du NDC	2020	Deux structures sont mises en place dans 2 secteurs pilotes ⁹	L'objectif du NDC est traduit en objectifs opérationnels dans 2 secteurs pilotes	Deux plans opérationnels (de 3 ans) élaborés dans les 2 secteurs pilotes avec les points focaux			Rapports des processus de consultation Rapports des études Documents des plans opérationnels
Résultat .2: Les capacités techniques des acteurs et secteurs sont renforcées pour assurer l'opérationnalisation de la feuille de route CDN en tenant compte du genre et	2.1 # de parlementaires/ conseillers bénéficiaires du programme d'information et de renforcement des capacités (Cible = 20) Désagrégation H/F	Module/cursus de formation	Programme de renforcement de capacité mis en œuvre sur les questions liées au CC au profit des parlementaires ayant ciblé 20 parlementaires et conseillers	2019	20 parlementaires et conseiller-es formé-es					Module de formation Liste de présence Rapport des ateliers de formation

⁹ Les structures institutionnelles (en tant que points focaux de la NDC) sont mises en place dans 2 secteurs pilotes en cohérence avec l'organisation de leur administration

des vulnérabilités	2.2 # de décideur, départements sectoriels, les collectivités locales (bénéficiaires du programme d'information et de renforcement des capacités en matière d'intégration des objectifs de la CDN, des vulnérabilités et du genre dans le processus de planification au développement) déclarant important d'impliquer les jeunes dans une optique de LNOB (Cible = 30, dont 50% femmes)	Module/cursus de formation	Départements sectoriels formés dans le cadre du processus d'élaboration de la FdR/NDC	2019	30 départements sectoriels, les collectivités locales formés (Dont 50% femmes)					Module de formation Liste de présence Rapport des ateliers de formation Enquête de perception
	2.3 # de parties prenantes formées sur la négociation climat (Cible = 10)	Support de formation	38 participants (15 femmes et 23 hommes) de différents ministères et organismes concernés	2019	10 parties prenantes (dont 50% de femmes) formées					Module de formation Liste de présence Rapport des ateliers de formation
Résultat 3 : Le cadre de transparence est renforcé pour la mise à jour et la	3.1 # de Rapport biennal sur la transparence soumis à la CNUCCC (Cible = 1)	Document du Rapport biennal sur la transparence	Aucun rapport biennal sur la transparence n'a été développé	2020				RBT soumis		Documents du RBT Rapports des ateliers de concertation

mise en œuvre de la CDN	3.2 # de CDN de la Tunisie soumis à la CNUCCC (Cible = 1 CDN)	Document de la 2eme CDN	Existence de la 1ere CDN	2015					2eme CDN soumise	Document de la 2eme CDN Rapports des ateliers de concertation
Résultat 4 : Les investissements publics et privés sont mobilisés dans les secteurs concernés et l'accès à la finance climat est améliorée par la mise en place d'un environnement propice	4.1 # méthodologie mise en place pour la comptabilisation des flux financiers climat (Cible = 1)		0	2020	Une méthodologie mise en place					Outil de comptabilisation des flux Rapports de concertations/ateliers/formation
	4.2 # de portefeuille selon les priorités (Analyse des investissements, Classement des investissements) avec fiches de projets prioritaires détaillés et analyse de l'impact positif sur le genre et les vulnérabilités (Cible = 1)		Feuille de route pour la mise en œuvre de la CDN de la Tunisie, élaborée en concertation avec les parties prenantes nationales	2019	Un portefeuille des projets prioritaires développé					Document du portefeuille des projets

	4.3 # de bénéficiaires du programme de renforcement de capacité en matière de de plans d'investissement pour l'atténuation (Cible = 10, dont 50% de femmes)	Module/cursus de formation	Existence d'un groupe de travail énergie	2020	10 (Dont 50% femmes)	10 (Dont 50% femmes)				Module de formation Liste de présence Rapport des ateliers de formation
	4.4 # de plans d'investissement élaborés par sous-secteur (atténuation et adaptation) prenant en considération l'impact sur le genre et les vulnérabilités (Cible = 2)	Documents des plans d'investissement	0	2020	Un plan d'invest. élaboré	Un plan d'invest. élaboré				Documents des plans d'investissements
	4.5 # de bénéficiaires du secteur financier impliqué dans le programme de renforcement de capacité sur les aspects liés à la CDN et à l'accès au financement climatique (Cible = 30 dont 50% de femmes)	Module/cursus de formation	15 Représentant du secteur financier formés sur le rôle du secteur financier dans la transition énergétique et la mise en œuvre de l'accord de paris	2018	30 (Dont 50% femmes)					Module de formation Liste de présence Rapport des ateliers de formation

	4.6 # feuille de route pour l'intégration des risques climatiques dans le portefeuille de projets de financement élaboré (Cible = 1)	Document de la feuille de route	0	2020	Une feuille de route élaborée					Rapport des concertations Document de la FdR
	4.7 # de stratégie de financement pour la mise en œuvre de la CDN dans secteurs 2 pilotes (Cible = 2)	Rapports Documents des stratégies	Absence de stratégie de financement développé dans le cadre de la CDN 2015 Existence de la FdR pour la mise en œuvre de la CDN	2019	1 stratégie de financement	1 stratégie de financement				Rapports des ateliers de concertation Liste de participants Documents des stratégies
Résultat 5 : les nouvelles technologies sont intégrées dans les travaux de planification de l'action climatique pour une meilleure efficacité, transfert de savoir-faire et durabilité	5.1 # outils de modélisation intégrant le genre et vulnérabilités pour l'atténuation (Cible = 1)	Modèle développé	Document de la SNBC	2020		Un modèle développé				Documentation relative au développement du modèle
	5.2# outils de modélisation intégrant le genre et vulnérabilités pour l'adaptation (Cible = 1)	Modèle hydro-économique existant	Les éléments au niveau de la vision eau 2050	2020		Un modèle et méthodologie mis à jour et développés				Documentation relative au développement du modèle

	5.3. # Feuilles de routes sectorielles dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation (Cible = 4)	Feuilles de routes développées	Existence de la Feuille de route pour la mise en œuvre de la CDN de la Tunisie	2019		Deux feuilles de routes sectorielles développées	Deux feuilles de routes sectorielles développées			Documents des feuilles de route Rapports des ateliers de concertation
--	--	--------------------------------	--	------	--	--	--	--	--	--

VI. SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures du PNUD, le suivi et l'évaluation du programme sera comme suit :

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires Éventuels
Progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs du cadre des résultats du programme afin de déterminer les progrès de ce dernier vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de l'UGP en cas de progrès plus lents que prévus.	Partenaires de réalisation / Sous-comités techniques / PNUD
Risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen du registre des risques d'Atlas. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	L'UGP identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques sur ATLAS pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	Partenaires de réalisation / PNUD
Gestion des connaissances	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités des composantes du programme	Au moins annuelle	L'UGP dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	Sous-comités techniques
Assurance qualité du programme	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du programme et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin de l'améliorer.	Annuelle	Le PNUD examine les forces et les faiblesses du programme et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer ses performances.	PNUD
Mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du Comité de direction et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	Sous-comités techniques UGP
Rapport du programme	Il sera présenté au Comité de direction du programme et aux parties prenantes clés. Un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, un résumé d'évaluation annuelle de la qualité du programme et, un registre des risques actualisé avec	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)	L'UGP prépare le rapport annuel du programme	Partenaires de réalisation / PNUD

	indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.			
Revue du projet (Comité directeur du programme)	Le mécanisme de gouvernance du programme (Comité directeur et sous-comités techniques) effectuera des revues périodiques des composantes pour en évaluer la performance et examiner les Plans de travail pluriannuels afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du programme. La dernière année du programme, le comité directeur effectuera une revue du programme pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du programme auprès des publics concernés.	À préciser (au moins annuelle) Semestrielle	Il convient que le Comité directeur examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du programme et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	Sous-comités techniques/ UGP

Evaluation Plan

Evaluation Title	Partners (if joint)	Related Strategic Plan Output	UNDAF/CPD Outcome	Planned Completion Date	Key Evaluation Stakeholders	Cost and Source of Funding
Evaluation du programme d'appui à l'accélération de la mise en œuvre de la NDC de Tunisie	NA	<p>Outcome 2 – Accélérer les transformations structurelles pour le développement durable</p> <p>Outcome 3 – Renforcer la résilience aux chocs et aux crises</p>	<p>Effet 4 : En 2025, l'ensemble des acteurs engagés assurent une gestion équitable, transparente et durable des ressources naturelles, des écosystèmes et territoires, en améliorant la résilience/adaptation ainsi que celle des populations, notamment les plus vulnérables, face aux crises et aux risques climatiques</p> <p>Output 3.1: Les acteurs publics, privés et de la société civile disposent des outils et des capacités en matière de gouvernance durable, équitable et participative des ressources naturelles, des écosystèmes et des services environnementaux</p> <p>Output 3.2. Les acteurs concernés sont équipés pour développer et mettre en œuvre une approche territoriale qui favorise une gestion intégrée des écosystèmes et des ressources naturelles prenant en compte les effets du changement.</p> <p>Output 3.3 « les acteurs concernés ont élaboré des politiques publiques intégrées sensibles et résilientes au changement climatique et aux chocs, y compris la Covid-19 contribuant à une croissance économique verte »</p>	2025	Ministère des affaires locales et de l'environnement Agence Nationale pour la maîtrise de l'énergie	20 000 USD

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU PROGRAMME

Le plan de travail ci-dessous reflète les résultats, produits et activités qui seront mis en œuvre dans le cadre du programme à travers des projets cités dans la section ... du présent document, ainsi que les budgets prévus à cet effet.

Produits	Activités	Budget planifié annuellement					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIE		
		2021	2022	2023	2024	2025		Source	Description	Montant
Résultat 1 : La CDN tunisienne est mise à jour sur la base d'un objectif ambitieux et sa mise en œuvre prend en considération de la dimension sociale (genre et précarité énergétique, etc)										
Produit 1.1 : La mise en œuvre de la feuille de route de la CDN actualisée est opérationnalisée en tenant compte de sa dimension sociale	Activity 1.1.1: Mise à jour de la CDN	300 000					MALEn PNUD	BMUB	72100- Contractual services companies 75700 Trainings & workshops	300 000
	Activity 1.1.2: Renforcer le mécanisme de coordination institutionnelle pour la mise en œuvre et la mise à jour de la CDN par le biais de l'appui à l'UPO-CC	10 000	15 000	15 000			MALEn PNUD	BMUB	71300 -Local Consultants 75700 Trainings & workshops	40 000
	Activity 1.1.3: Appuyer la mise en place d'une gouvernance appropriée pour faciliter la mise en œuvre des NDC au niveau sectoriel dans 2 secteurs pilotes (atténuation / adaptation).	20 000	10 000	20 000			MALEn PNUD	BMUB	71300 -Local Consultants 75700 Trainings & workshops	40 000
	Activity 1.1.4: Conceptualiser et mener un dialogue sur le rôle des collectivités locales et des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre de la NDC / l'accord de Paris	15 000					MALEn PNUD	Gov CS	71300 -Local Consultants 75700 Trainings & workshops	15 000
Sous total produit 1.1									395 000	

Produit 1.2 : Les objectifs d'atténuation CDN pour les secteurs de l'énergie et des procédés industriels sont mis à jour et désagrégés par sous-secteur et technologie	Activité 1.2.1 : Quantification des deux plans d'accélération sur le plan physique sur la base des orientations prioritaires du plan de développement 2021-2025 (50k \$) : - EE : pour chaque secteur : e.g combien de MW dans la cogénération et tri-génération - ER : pour chaque filière : technologie et cible d'investisseur	38 000					ANME PNUD	BMZ Gov CS	71300 Loc. Consultant 75700- Training, Workshops	38 000
	Activité 1.2.2 : Evaluation des impacts énergétiques, socioéconomiques et environnementaux (GES) en actualisant les résultats de l'étude sur la simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie à l'horizon 2050	100 000	40 000				ANME PNUD	BMZ Gov CS	72100- Contractual services 71300 Loc. Consultant 75700- Training, Workshops	140 000
Sous total produit 1.2										178 000
Produit 1.3: Les départements sectoriels, décideurs clés et parlementaires disposent des connaissances nécessaires actualisées pour accélérer la mise en œuvre de la CDN et l'intégration de la dimension sociale	Activité 1.3.1 : mise à jour de la feuille de route et du plan de partenariat pour la mise en œuvre de la NDC		20 000				MALEn PNUD	A mobiliser	71300 Loc. Consultant 75700- Training, Workshops	20 000
	Activité 1.3.2 : Élaborer des supports de communication et de plaidoyer sur la CDN mise à jour		20 000				MALEn PNUD	A mobiliser	74200 - AV & Print Costs	20 000
	Activité 1.3.3 : Elaboration d'une cartographie des initiatives et projets sur le changement climatique en Tunisie	8 000					MALEn PNUD	Gov CS	71300 Loc. Consultant 75700- Training, Workshops	8 000
	Activité 1.3.4 : Elaborer une étude sur l'intégration des enjeux environnementaux et climatiques dans le relèvement COVID 19 en Tunisie	40 612					MALEn PNUD	BMZ PNUD	71300 Loc. Consultant 75700- Training, Workshops	40 612

	Activité 1.3.5 Mener une étude sur l'intégration du genre dans les politiques de CC y compris la CDN et renforcement de capacité en matière d'intégration des objectifs de la CDN et du genre dans le processus de planification de développement	23 000						MALEn PNUD	BMZ PNUD	71300 Loc. Consultant 75700- Training, Workshops	35 000
	Activity 1.3.6: Accompagner le gouvernement dans la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de précarité énergétique à intégrer dans la CDN actualisée	50 000	60 000	60 000				MALEn PNUD	BMUB	72100- Contractual services companies 75700- Training, Workshops	170 000
	Activité 1.3.7 : Accompagner les départements concernés à intégrer les cc dans les processus de planification socio-économique et d'aménagement du territoire	20 000	30 000	50 000				MALEn Key Partners PNUD	A mobiliser	72100- Contractual services companies 75700- Training, Workshops	100 000
Sous total produit 1.3											393 612
Total résultat 1											966 612
Résultat 2: Les capacités techniques des acteurs et secteurs sont renforcées pour assurer l'opérationnalisation de la feuille de route CDN											
Produit 2.1 : Les départements sectoriels, décideurs clés disposent des connaissances et des outils nécessaires pour	Activité 2.1.1: Développer et mettre en œuvre un programme d'information et de renforcement des capacités des parlementaires / conseillers en matière de changement climatique (12k \$)	12 000						MALEn PNUD	BMZ	71300 Loc. Consultant 75700- Training, Workshops	12 000

l'intégration du genre et des changements climatiques dans les processus de planification au développement	Activité 2.1.2 : Développer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités en matière d'intégration des objectifs de la CDN et du genre dans le processus de planification au développement au profit des départements sectoriels, décideurs clés, y compris les collectivités locales (30k \$)	15 000	15 000					MALEn PNUD	A mobiliser	72100- Contractual services companies 75700- Training, Workshops	30 000
Sous total produit 2.1											42 000
Produit 2.2 Les capacités de négociation nationales sont renforcées et l'engagement national en faveur de l'action climat en Tunisie est davantage communiqué au niveau national et international	Activité 2.2.1 Fournir un appui technique pour renforcer les capacités nationales de négociation par le biais d'ateliers de formation et d'information, et une assistance technique dans le cadre des COP (25k\$)	25 000						MALEn PNUD	BMZ A mobiliser	71200-intern consultant 75700- Training, Workshops	25 000
	Activité 2.2.2 Appui à la participation des parties prenantes aux conférences de haut niveau liées au changement climatique et COP afin d'améliorer la communication sur l'engagement de l'action tunisienne en faveur du climat (27 k\$)	100 000						MALEn ANME PNUD	BMZ A mobiliser	75700- Training, Workshops 71600-travel	100 000
Sous total produit 2.2											125 000
Total résultat 2											167 000
Résultat 3 : Le cadre de transparence est renforcé pour la mise à jour et la mise en œuvre de la CDN											
Produit 3.1 : les capacités nationales sont renforcées pour le suivi de mise en œuvre de la CDN et l'élaboration du BTR	Activité 3.1.1 : Renforcement des capacités dans le domaine de la transparence (100k\$)				50 000	50 000		MALEn ANME PNUD	A mobiliser	72100- Contractual services 71300 Loc. Consultant 75700- Training, Workshops 74200 - AV & Print Costs	100 000

	Activité 3.1.2 Appuyer le suivi national et sectoriel de la première CDN actualisée		50 000	50 000	100 000		MAEn ANME PNUD	A mobiliser	72100- Contractual services 71300 Loc. Consultant 75700- Training, Workshops 74200 - AV & Print Costs	200 000
	Activité 3.1.3 : Elaboration du rapport biennal sur la transparence (2024)			100 000	100 000		MAEn PNUD	A mobiliser	72100- Contractual services 71300 Loc. Consultant 75700- Training, Workshops 74200 - AV & Print Costs	250 000
Sous total produit 3.1										550 000
Produit 3.2 la nouvelle CDN est élaborée sur la base de la transparence	Activité 3.2.1 : Elaboration de la nouvelle CDN (2025)				50 000	250 000	MAEn PNUD	A mobiliser	72100- Contractual services 71300 Loc. Consultant 75700- Training, Workshops 74200 - AV & Print Costs	300 000
Sous total produit 3.2										300 000
Total résultat 3										850 000
Résultat 4 : Les investissements publics et privés sont mobilisés dans les secteurs concernés et l'accès à la finance climat est améliorée par la mise en place d'un environnement propice										

Produit 4.1 : Les plans d'investissement par sous-secteur sont élaborés et proposés en consultation avec les principales parties prenantes	Activité 4.1.1 : Quantification des investissements sous sectoriels d'atténuation dans les secteurs de l'énergie et des procédés industriels sur la base des orientations prioritaires du plan de développement 2021-2025	60 000					ANME PNUD	BMZ Gov CS	72100- Contractual services companies 75700- Training, Workshops	60 000
	Activité 4.1.2: Elaboration des plans d'investissement par sous-secteur	25 000	50 000				ANME PNUD	BMZ Gov CS	72100- Contractual services companies 75700- Training, Workshops	75 000
	Activité 4.1.3: Documentation des processus de concertation sur les plans d'investissement, communication dans le cadre du processus de renforcement des capacités et de partage de connaissance	9009	28 000				ANME PNUD	BMZ Gov CS	71300 Loc. Consultant 74200 - AV & Print Costs	37 009
Sous total produit 4.1										172 009
Produit 4.2 : Un portefeuille de projets prioritaires d'investissement d'atténuation dans les secteurs de l'énergie et des procédés industriels est élaboré en concertation	Activité 4.2.1 : Identifier les projets d'investissement selon les priorités (Analyse des investissements, Classement des investissements)			20 000			ANME PNUD	BMZ	72100- Contractual services companies 75700- Training, Workshops	20 000

avec les principales parties prenantes (permettant un impact positif sur le genre et les vulnérabilités)	Activité 4.2.2: Identifier les risques et les mesures d'atténuation nécessaires			20 000			ANME PNUD	BMZ	72100- Contractual services companies 75700- Training, Workshops	20 000
	Activité 4.2.3: Concevoir et développer les mécanismes innovants de financement selon les priorités d'investissement/cibles d'investisseurs (petit projet ou grand projet, ménage, privé, public, taille etc.)			50 000	20 000		ANME PNUD	BMZ	72100- Contractual services companies 75700- Training, Workshops	70 000
	Activité 4.2.4: Documentation des processus de concertation, dans le cadre de l'identification du portefeuille de projets prioritaires d'investissement d'atténuation			10 000	11 000		ANME PNUD	BMZ Gov CS	71300 Loc. Consultant 74200 - AV & Print Costs	21 000
Sous total produit 4.2										131 000
Produit 4.3 Le plan d'investissement adaptation est élaboré	Activité 4.3.1 : Appui à l'établissement d'un plan d'investissements pour l'adaptation des secteurs prioritaires de la NDC (50K\$)		50 000				MALEn PNUD	A mobiliser	72100- Contractual services 75700- Training, Workshops 74200 - AV & Print Costs	50 000

	Activité 4.3.2 : Appui à l'élaboration d'une feuille de route pour la mobilisation des investissements pour la mise en œuvre des projets prioritaires d'adaptation identifiés au niveau de la CDN (50K\$)		50 000				MAEn PNUD	A mobiliser	72100- Contractual services 75700- Training, Workshops 74200 - AV & Print Costs	50 000
Sous total produit 4.3										100 000
Produit 4.4 : Le financement de la CDN, au niveau sectoriel, est renforcé	Activité 4.4.1 : Des stratégies de financement de la mise en œuvre de la CDN dans les secteurs des déchets et de la côte sont développées. (90k \$)		70 000	20 000			MAEn PNUD	BMUB	72100- Contractual services companies 75700 Trainings & workshops	90 000
	Activité 4.4.2 : Élaboration et mise en œuvre d'un programme technique et financier visant à renforcer les capacités du secteur financier sur les aspects liés aux questions énergétiques et climatiques de la CDN et à l'accès au financement climatique (42k \$)	42 000					ANME PNUD	BMZ	71300-Local consultants 75700- Training, Workshops 74200 - AV & Print Costs	42 000
	Activité 4.4.3. Appui à la création d'un environnement favorable à la mobilisation des investissements des secteurs privé et public : développement d'une feuille de route pour une meilleure implication du secteur privé dans la mise en œuvre et la mise à jour de la CDN (100k \$)	10 000	20 000	45 000			MAEn PNUD	BMUB	72100- Contractual services companies 75700 Trainings & workshops	75 000

	Activité 4.4.4 : Mise en place d'un processus d'intégration des risques climatiques dans le portefeuille de projets des institutions financières et élaboration d'une feuille de route permettant la prise en compte du risque climatique dans le financement des projets des secteurs de l'énergie et des procédés industriels (86k \$)	86 000					ANME PNUD	BMZ	72100- Contractual services companies 75700 Trainings & workshops 74200 - AV & Print Costs	86 000
	Activité 4.4.5: mise en place d'une méthodologie pour la comptabilisation des flux financiers climat (100k \$)	20 000	100 000	20 000			ANME PNUD	BMZ GOV CS A mobiliser	72100- Contractual services companies 75700 Trainings & workshops	140 000
	Activité 4.4.6: élaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement de capacités transversal et ciblant les établissements financiers et les porteurs de projets) (60k \$)	30 000	30 000				ANME PNUD	BMZ	72100- Contractual services companies 75700 Trainings & workshops 74200 - AV & Print Costs	60 000
	Activité 4.4.7: Organisation d'une conférence nationale sur le financement de la CDN						ANME MAEn PNUD	BMZ A mobiliser	75700 Trainings & workshops 74200 - AV & Print Costs	50 000
Sous total produit 4.4										543 000
Total résultat 4										946 009
Résultat 5 : les nouvelles technologies sont intégrées dans les travaux de planification de l'action climatique pour une meilleure efficacité, transfert de savoir-faire et durabilité										

	Activité 5.3.2. Elaboration d'une feuille de route pour la résilience à l'horizon 2050, pour les secteurs prioritaires (ressources en eau, agriculture, littoral, infrastructure et aménagement du territoire, santé et tourisme)		100 000	100 000					A mobiliser	72100-Contractual services companies 75700 Trainings & workshops 74200 - AV & Print Costs	250 000
Sous total produit 5.3											400 00
Total résultat 5											1 500 000
Total des résultats											4 429 621
Project management	Mise en place de l'unité de gestion du programme : - Recrutement d'un-e conseiller-e technique - Recrutement de manager-e de projets - Recrutement d'associé-e - Recrutement d'un-e chargé-e de communication	62 290,40	62 290,40	62 290,40	62 290,40	62 290,40	PNUD	BMUB BMZ PNUD A mobiliser		71400-contractual service	311 452
	Frais de fonctionnement de l'unité de gestion (télécommunication, équipement informatique, etc..)	8200	8200	8200	8200	8200	PNUD			72500-Supplies	41 000
Evaluation finale du programme								PNUD	BMUB	71300-Local consultants	20 000
Communication/ Partage des connaissances et documentation des processus de consultation, des meilleures pratiques et de la communication sur les résultats du programme										71300-Local consultants 74200 - AV & Print Costs	20 000
Activités de coordination pour la co-facilitation du partenariat NDC (NDC partnership)										75700 Trainings & workshops	15 000
Direct project costs								PNUD	BMUB BMZ Gov CS A mobiliser	74500-Direct project cost	160 824

Total PM + COM +Evaluation +Facilitation +DPC				552 676
General management support		BMUB BMZ Gov CS A mobiliser	75100- Facilities& administrati on	401 546,12
Total programme				5 399 443,12

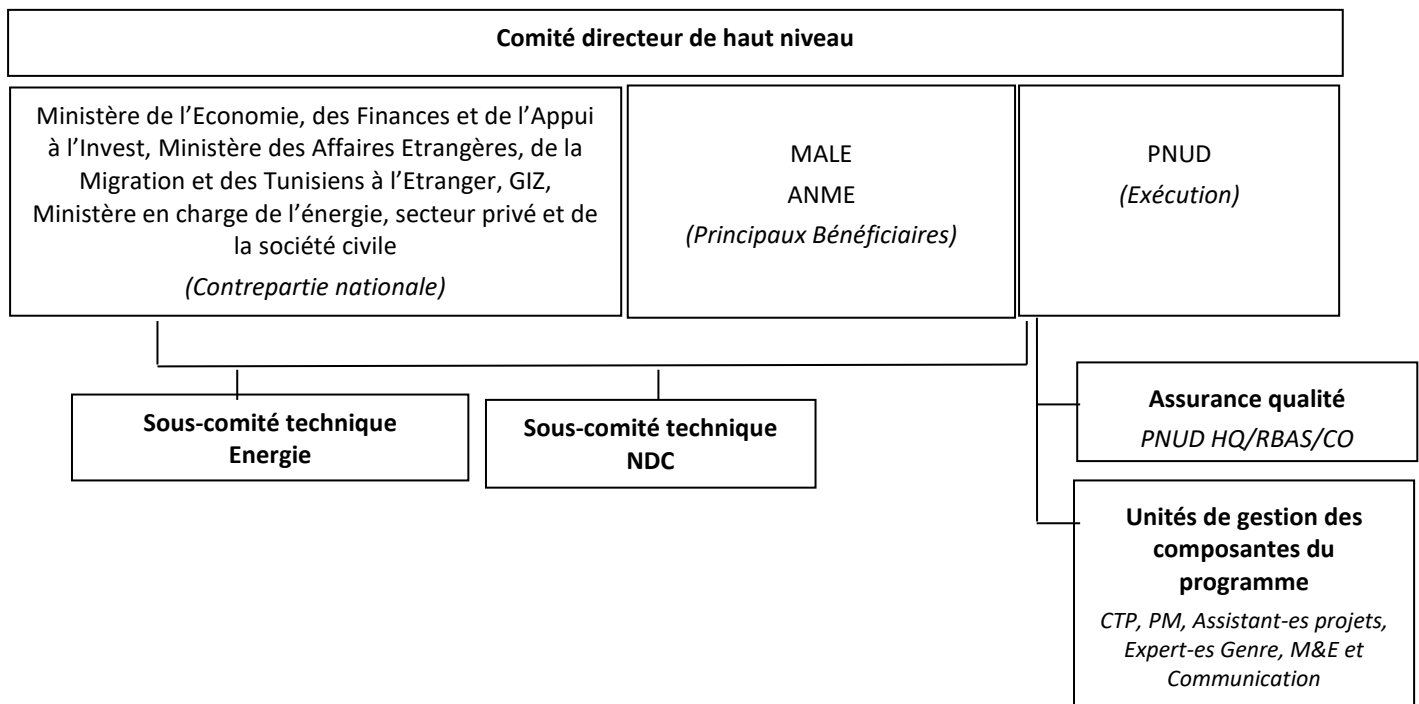
VIII. GOUVERNANCE ET ARRANGEMENTS DE GESTION

Ce programme sera mis en œuvre par le PNUD sous la modalité d'exécution directe (DIM¹⁰) en ligne avec la procédure et la réglementation applicable à cette modalité.

Le ministère des Affaires locales et de l'Environnement et l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie, sont les bénéficiaires des projets composant le présent portefeuille.

La structure organisationnelle du programme se présente comme suit :

Structure organisationnelle du programme



Pour la mise en œuvre du programme, un comité directeur de haut niveau sera désigné et mis en place afin de renforcer la gouvernance du programme et l'atteinte de ses résultats. Le CoDI de haut niveau sera co-présidé par le Ministère des affaires locales et de l'environnement en sa qualité de point focal national pour la mise en œuvre de la NDC et le PNUD en sa qualité de responsable de mise en œuvre du programme. Le comité directeur de haut niveau sera composé (i) des hauts cadres des parties prenantes clés (Ministère des affaires locales, agence nationale pour la maîtrise de l'énergie et PNUD) (ii) des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la NDC à l'instar du ministère de l'économie des finances et de l'appui à l'investissement, du Ministère des Affaires Etrangères de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger, du ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines (iii) du partenaire technique et financier, la GIZ co-facilitateur de la mise en œuvre de la NDC tunisienne, (iv) ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé. Le comité directeur de haut niveau se réunira une fois par an, afin d'apporter les orientations et les recommandations sur la planification du programme, l'état d'avancement de sa mise en œuvre, d'apprécier les résultats atteints et de proposer des mesures d'atténuation.

Par ailleurs et afin de faciliter la mise en œuvre des projets composant le programme d'accélération de la mise en œuvre de la NDC, deux sous-comités techniques seront mis en place comme suit :

¹⁰Implémentation Direct /Direct implémentation

- Sous-comité technique Energie sous l'égide de l'ANME pour le suivi des aspects programmatiques et techniques des activités liées au secteur de l'énergie et sous-secteurs
- Sous-comité technique NDC sous l'égide du ministère des Affaires locales et de l'Environnement pour le suivi des activités liées à la NDC dans les autres secteurs.

Les deux sous-comités se réuniront sur une base semestrielle au moins et toutes les fois que cela sera nécessaire afin de :

- S'assurer que le déroulement des composantes et projets du programme soient conformes au document de programme
- Orienter et suivre les activités mise en œuvre de manière à atteindre les objectifs prévus
- Appuyer, via le plaidoyer, la mise en œuvre des activités dans les secteurs respectifs des membres du sous-comités.

Les deux sous-comités techniques devront faire preuve d'agilité et de souplesse pour leur fonctionnement afin de suivre et approuver les travaux techniques liés aux différentes études envisagées dans les composantes du programme. A cet effet, les réunions se tiendront à des fréquences à déterminer par les UGP en fonction des exigences du développement des activités.

A la demande des bénéficiaires du programme et/ou du PNUD, les réunions du comité directeur de haut niveau et des sous-commissions techniques pourront être conjointes afin de permettre l'échange d'informations sur les avancements respectifs, les résultats atteints, les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

L'annexe 4 apporte les éléments de clarification sur les prérogatives, la composition et le fonctionnement du comité directeur de haut niveau et des sous-comités techniques NDC et énergie.

Le PNUD assure le rôle d'assurance qualité et appuie le Comité directeur et l'UGP en effectuant des fonctions de supervision et de contrôle, objectives et indépendantes. Ce rôle garantit que les étapes appropriées de gestion du programme sont gérées et achevées. Le PNUD fournit des services de contrôle à trois niveaux qui comprennent les bureaux de pays du PNUD et le PNUD aux niveaux régional et du siège. L'assurance qualité du projet est totalement indépendante de la fonction de gestion du programme.

Le PNUD apportera un appui programmatique et opérationnel pour la bonne exécution du programme et assurera la qualité de sa mise en œuvre en ligne avec ses procédures. À cette fin, le PNUD mobilisera l'équipe compétente de son cluster Climat, Environnement, Energie et Réduction des Risques de Catastrophe (CERC) ainsi que son département opérationnel (Ressources Humaines, Achats et Finances) pour apporter l'appui nécessaire à la mise en œuvre du programme.

Les Unités de Gestion des composantes du programme

La mise en œuvre du programme nécessitera la mise en place d'unités de gestion des projets (UGP). Les unités de gestions du programme seront appuyées par un/e Conseiller/e technique principal/e (CTP) en changement climatique mis/e à disposition par le PNUD ainsi que par un/e expert/e S&E et un/e expert/e Communication et Genre.

La responsabilité principale des UGP consiste à veiller à ce que le programme enregistre les résultats indiqués dans le présent document, selon les normes de qualité demandées et dans les limites de temps et de dépenses demandées. Elles informeront le Comité directeur de haut niveau et les deux sous-comités techniques ainsi que le PNUD de tous retard ou difficultés qui pourraient apparaître pendant la mise en œuvre afin qu'un appui approprié et des mesures correctives puissent être mis en place. Leurs responsabilités spécifiques se déclinent comme suit :

- Gérer la mise en œuvre des composantes.
- Planifier les activités des composantes et suivre les progrès par rapport aux plans de travail approuvés.
- Etablir des rapports réguliers sur les progrès pour le Comité directeur de haut niveau et les sous-comités techniques, y compris des mesures pour remédier aux difficultés et se saisir des opportunités.
- Préparer et soumettre les rapports financiers au PNUD sur une base trimestrielle.

- Gérer et suivre les risques liés au programme – y compris les risques sociaux et environnementaux – initialement recensés et soumettre les nouveaux risques pour examen et décision quant aux actions possibles si nécessaire, mettre à jour le statut de ces risques en sur le registre des risques de Atlas
- Tirer les leçons apprises pendant la mise en œuvre des composantes du programme.
- Veiller à ce que les indicateurs inclus dans le cadre de résultats du programme et de ses composantes soient renseignés annuellement
- S'assurer au cours de la mise en œuvre des composantes du programme de la prise en compte du Genre lorsque cela est pertinent et de l'engagement de toutes les parties prenantes.

IX. CONTEXTE LEGAL

Le présent document de programme fait partie intégrante de l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA) signé par le Gouvernement de la Tunisie et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en date du 25 avril 1987.

Ce programme sera mis en œuvre par le PNUD et ses partenaires de réalisation, le ministère des Affaires locales et de l'Environnement et l'ANME conformément à ses règles, réglementations, pratiques et procédures financières.

La publication et la présentation des documents qui figurent sur cette carte n'impliquent en aucun cas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'ONU ou du PNUD concernant le statut légal d'un pays, territoire, d'une ville ou d'une zone ou de ses autorités, ou la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

X. GESTION DES RISQUES

Option b. UNDP (DIM)

1. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution, se conformera aux politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD en tant que partenaire d'exécution déploiera tous les efforts raisonnables pour garantir qu'aucun fond du PNUD reçus conformément au document de programme ne soit utilisé pour apporter un appui aux personnes ou entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD aux termes des présentes ne figurent pas sur la liste gérée par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). Cette liste peut être consultée via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml. Cette clause doit être incluse dans tous sous-contrats ou accords établis dans le cadre de ce document.
3. La viabilité sociale et environnementale du programme sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD en tant que partenaire d'exécution est tenu : a) de mener les activités liées au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires de ce document sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD en tant que partenaire d'exécution prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du Programme ou l'emploi des fonds du PNUD. Si applicable, le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.

7. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature de ce document s'appliquent aux autres partenaires de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Les autres partenaires de réalisation acceptent les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent document et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
8. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Les autres partenaires de réalisation sont tenus d'accorder leur pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à leurs locaux (et à ceux de leurs consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte ses partenaires de réalisation pour trouver une solution.
9. Les signataires du présent document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque l'un des partenaires de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

10. Choisissez l'une des trois options suivantes :

Option 3 : Si applicable, le PNUD a droit à un remboursement de la part du partenaire d'exécution de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au partenaire d'exécution au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le partenaire d'exécution convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

11. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le Programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
12. Le partenaire d'exécution est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses

standard de gestion des risques » soient incluses, mutatis mutandis, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

XI. ANNEXES

- **Annexe 1** : Procès-verbal de la réunion du comité interne d'approbation des projets (LPAC) du 17 mai 2021.
- **Annexe 2**: Project Quality Assurance Report for the portfolio
- **Annexe 3** : Procédure d'évaluation sociale et environnementale du PNUD (SESP)
- **Annexe 4** :Outil d'évaluation des capacités des partenaires et l'Evaluation HACT
- **Annexe 5** : Charte du comité directeur de haut niveau et des sous-comités techniques NDC et Energie
- **Annexe 6** : Termes de référence des postes de gestion clés
- **Annexe 7** : Les plans de travail pluriannuels des projets contribuant à la mise en œuvre du programme

Annexe 1 : Procès-verbal de la réunion du comité interne d'approbation des projets (LPAC) du 17 mai 2021.

Annexe 2: Project Quality Assurance Report for the portfolio

Annexe 3 : Procédure d'évaluation sociale et environnementale du PNUD (SESP)

Annexe 4 :Outil d'évaluation des capacités des partenaires et l'Evaluation HACT

Annexe 5 : Charte du comité directeur de haut niveau et des sous-comités techniques NDC et Energie

Afin d'assurer la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs escomptés du programme d'accélération de la NDC, le programme entend mettre en place un comité directeur (CoDI) de haut niveau et deux sous-comités techniques (SCT) l'un pour la NDC et l'autre pour le secteur de l'énergie. Les prérogatives, la composition et le fonctionnement du comité directeur de haut niveau et des sous-comités techniques sont décrit ci-après.

I- Le comité directeur de haut niveau

Mission : Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'accélération de la mise en œuvre de la CDN, un comité directeur de haut niveau sera constitué et mis en place afin de renforcer la gouvernance du programme. Constitué des hauts cadres des bénéficiaires du programme, de la contrepartie nationale, des représentants de la société civile et du secteur privé et du PNUD, le CoDI de haut niveau apportera des orientations stratégiques et des recommandations sur le suivant :

- La planification annuelle du programme et suivi de l'état d'avancement du programme
- L'appréciation des progrès de mise en œuvre et des résultats atteints
- La proposition des mesures d'atténuation pour les risques et difficultés éventuellement rencontrés. Il donnera également un avis consultatif sur les plans de travail de l'année suivante.

Composition : Le CoDI de haut niveau sera composé des membres suivants :

- Représentant-e du PNUD
- Représentant-e du Ministère des affaires locales,
- Représentant-e de l'agence nationale pour la maîtrise de l'énergie,
- Représentant-e du ministère de l'économie des finances et de l'appui à l'investissement,
- Représentant-e du Ministère des Affaires Etrangères de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger
- Représentant-e du ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines
- Représentant-e de la GIZ co-facilitateur de la mise en œuvre de la NDC tunisienne,
- Représentant-e de la société civile
- Représentant-e du secteur privé

Périodicité et gouvernance : Le CoDI de haut niveau sera co-présidé par le Ministère des affaires locales et de l'environnement en sa qualité de point focal national pour la mise en œuvre de la NDC et le PNUD en sa qualité de responsable de mise en œuvre du programme. Il se réunira une fois par an pour assurer la direction stratégique du programme conformément aux résultats, aux plans de travail des projets composant le programme et aux livrables envisagés. La convocation aux réunions sera envoyée au moins 15 jours à l'avance. Les membres du CoDI de haut niveau seront informés par e-mail et tous les supports relatifs à chaque réunion (PV, présentations, documents, ordre du jour, etc...) leur seront adressés par la même voie.

Les réunions du CoDI de haut niveau sont facilitées par le conseiller technique principal du programme NDC. Celui-ci prépare les réunions en prenant en compte :

- La planification des réunions longtemps à l'avance ;
- Les éléments à présenter doivent être très synthétiques (tableaux de bord clairs et points cruciaux à discuter) ;
- En cas de recours à l'arbitrage sur une orientation stratégique du programme, le dossier en question doit être envoyé au CoPil bien avant la tenue de la réunion.

Quorum : Les réunions ne peuvent se tenir qu'en présence de la majorité des membres du CoPil, c'est-à-dire au moins les 2/3 des membres. A défaut, la réunion sera reportée à une date ultérieure.

Procès-verbaux des réunions : Toutes les décisions prises par consensus lors des réunions doivent être dûment inscrites dans un procès-verbal. Il sera adressé par email aux membres du CoDI de haut niveau pour vérification dans un délai ne dépassant pas 15 jours à compter de la date de la réunion. Une fois validé, le procès-verbal doit être signé par tous les membres du CoDI de haut niveau présent à la réunion.

Absence des membres : Les membres du CoDI de haut niveau ou leur suppléant sont invités à assister régulièrement aux réunions. En cas d'absence d'un membre et son suppléant à au-delà de deux réunions consécutives, le membre est officiellement saisi par écrit par le PNUD. En cas de non-réponse dans un délais accordés (2 semaines), l'administration en question sera systématiquement saisie pour proposer son remplacement.

II- Les sous-comités techniques :

Afin de faciliter la gouvernance et la coordination des projets composant le programme d'accélération de la mise en œuvre de la NDC, deux sous-comités techniques seront mis en place comme suit :

- Un sous-comité technique Energie sous l'égide de l'ANME pour le suivi des aspects programmatiques et techniques des activités liées au secteur de l'énergie et sous-secteurs
- Un sous-comité technique NDC sous l'égide du ministère des Affaires locales et de l'Environnement pour le suivi des aspects programmatiques et techniques des activités liées à la NDC dans les autres secteurs.

Mission des sous-comités techniques : La mission et les responsabilités des sous-comités techniques portent sur les éléments suivants :

- L'orientation de la stratégie de la mise en œuvre du projet ;
- L'approbation des documents de planification du projet
- Le suivi des progrès par rapport au plan de travail et l'approbation de toute révision nécessaire au fur et à mesure de l'avancement du projet, y compris les révisions du document de projet ;
- L'identification et la gestion des risques et des problèmes, et l'aide à la résolution des problèmes ;
- L'approbation de toute redéfinition des priorités de travail ou de la réaffectation des ressources nécessaires pour garantir le respect des étapes et la gestion efficace des risques ;
- La résolution de tout autre problème qui lui est soumis.
- Apporter un appui en matière de plaidoyer pour les résultats et réalisations du projet.
- Assurer la remontée des informations nécessaires au CoDI de haut niveau et diffuser les résultats des travaux du projet dans les départements et institutions respectifs

Périodicité et gouvernance : Le sous-comité technique NDC sera co-présidé par le Ministère des affaires locales et de l'environnement en sa qualité de bénéficiaire du programme. Le sous-comité technique Energie sera co-présidé par l'agence nationale pour la maîtrise de l'énergie en sa qualité de bénéficiaire du programme. Le PNUD assurera la co-présidence des deux sous-comités en sa qualité de responsable de mise en œuvre du programme.

Les sous-comités techniques se réuniront au moins deux fois par an pour assurer la direction stratégique et le suivi des activités du projet conformément aux résultats, au plan de travail et aux livrables envisagés. La convocation aux réunions sera envoyée au moins 15 jours à l'avance.

Les membres des sous-comités techniques seront informés par e-mail et tous les supports relatifs à chaque réunion (PV, présentations, documents, ordre du jour, etc...) leur seront adressés par la même voie.

Les réunions des sous-comités techniques seront facilitées par le chargé du projet « Appui à la création d'un environnement favorable à l'investissement privé pour mettre en œuvre et mettre à jour la NDC dans les secteurs de l'énergie et des procédés industriels » pour le sous-comité énergie et par le chargé du projet

« Renforcement des efforts pour accélérer la mise en œuvre de la NDC en Tunisie » pour le sous-comité technique NDC. Les chargés des projets prépareront les réunions en prenant en compte :

- La planification des réunions longtemps à l'avance ;
- Les éléments à présenter doivent être très synthétiques (tableaux de bord clairs et points cruciaux à discuter) ;
- Les enjeux stratégiques sont représentés pour discussion avec les enjeux techniques ;
- En cas d'arbitrage sur une orientation stratégique du projet, le dossier en question doit être envoyé au CoPil bien avant la tenue de la réunion.

Quorum : Les réunions ne peuvent se tenir qu'en présence de la majorité des membres des sous-comités techniques, c'est-à-dire au moins les 2/3 des membres. A défaut, la réunion sera reportée à une date ultérieure.

Procès-verbaux des réunions : Toutes les décisions prises par consensus lors des réunions doivent être dûment inscrites dans un procès-verbal. Il sera adressé par email aux membres des sous-comités techniques pour vérification dans un délai ne dépassant pas 15 jours à compter de la date de la réunion. Une fois validé, le procès-verbal doit être signé par tous les membres des sous-comités techniques présents à la réunion.

Absence des membres : Les membres des sous-comités techniques ou leur suppléant sont invités à assister régulièrement aux réunions. En cas d'absence d'un membre et son suppléant à au-delà de deux réunions consécutives, le membre est officiellement saisi par écrit par le PNUD. En cas de non-réponse dans un délais accordés (2 semaines), l'administration en question sera systématiquement saisie pour proposer son remplacement.

Annexe 6 : Termes de référence des postes de gestion clés

Conseiller/e Technique Principal/e (CTP) :

Il/elle viendra en appui des UGP et assurera un rôle de coordination du Programme. Il/elle veillera plus particulièrement à assurer une complémentarité et synergie entre les projets du Portefeuille quand cela est pertinent mais également avec les autres initiatives du PNUD et autres PTF intervenant pour la mise en œuvre de la NDC. Il/elle fournira des conseils pour l'accès aux informations / ressources techniques en relation avec les sujets traités par les projets. Il/elle coordonnera la rédaction des rapports d'avancement et financiers et s'assurera que les aspects liés à la communication et à la visibilité soient bien pris en compte.

Project manager (PM) :

Le/la PM sera recruté/e par le PNUD. Il/elle sera responsable de la gestion d'une composante du programme, y compris de la mobilisation de tous les intrants dudit projet, de la supervision du personnel de ce projet, des consultants et des sous-traitants.

Devoirs et responsabilités :

- Gérer la conduite d'ensemble du projet dont il/elle a la charge
- Planifier les activités du projet et suivre les progrès en fonction du plan de travail approuvé.
- Assurer la mise en œuvre des activités prévues, l'achat des biens et des services, y compris la rédaction des termes de référence et la supervision du travail des consultants
- Suivre les événements tels que décrits dans le plan de suivi du projet, et mettre à jour le plan si nécessaire.
- Apporter un appui pour l'achèvement des évaluations demandées par le PNUD, les contrôles sur place et les audits.
- Suivre le budget du projet et assurer la comptabilité pour garantir la justesse et la fiabilité des rapports financiers.
- Surveiller les progrès, faire attention aux écarts et faire les corrections lorsque nécessaire en respectant les tolérances acceptables pour obtenir des résultats.
- Veiller à ce que les changements soient contrôlés et les problèmes réglés.
- Établir des rapports sur les progrès réguliers pour le Comité de direction et le Sous-comité technique dont le projet relève.
- Préparer et soumettre les rapports financiers au PNUD sur une base trimestrielle.
- Gérer et surveiller les risques du projet – y compris les risques sociaux et environnementaux – les nouveaux risques initialement identifiés et soumis au Comité de direction pour examen et décision sur des actions possibles si nécessaire ; mettre à jour le statut de ces risques en maintenant le registre de risques sur Atlas ;
- Tirer les enseignements nécessaires pendant la mise en œuvre du projet.
- Préparer les révisions au plan de travail sur plusieurs années, selon ce qui est nécessaire, ainsi que les plans annuels et trimestriels si nécessaire.
- Préparer le rapport de démarrage au plus tard un mois après l'atelier de lancement éventuel.
- Veiller à ce que les indicateurs inclus dans le cadre de résultats du projet soient documentés
- Veiller à la prise en compte de la dimension genre chaque fois que cela est pertinent et à l'application d'une approche participative et inclusive tout au long de la mise en œuvre du projet

Qualifications professionnelles requises :

- Un diplôme universitaire (Master en Sciences ou Doctorat) dans un sujet lié à l'énergie ou l'environnement

- Au moins 5 années d'expérience de gestion de projets/programmes
- Au moins 5 années d'expérience auprès de ministères et institutions nationales ou régionales en charge de l'énergie ou de la préservation de l'environnement
- Bonnes connaissances des enjeux et des négociations climat à l'échelle internationale
- Bonnes connaissances des institutions tunisiennes impliquées dans la lutte contre le CC et des engagements nationaux en matière de CC

Compétences :

- Leadership fort, compétences en gestion et en coordination, le/la candidat/e ayant fait la preuve qu'il/elle pouvait coordonner efficacement la mise en œuvre de projets incluant de multiples parties prenantes, y compris des aspects financiers et techniques.
- Capacité à gérer efficacement les équipes techniques et administratives, travailler avec un grand nombre de parties prenantes dans divers secteurs et à tous les niveaux, à développer des partenariats durables avec les agences qui collaborent.
- Capacité à administrer les budgets, former et travailler efficacement avec le personnel homologué à tous les niveaux et avec tous les groupes participant au projet.
- Capacité à coordonner et à superviser des unités mettant en œuvre de multiples projets dans leur mise en œuvre des activités techniques en partenariat avec divers groupes de parties prenantes nationales, y compris la communauté et le gouvernement.
- Très bonnes compétences de rédaction, de présentation et d'établissement de rapports.
- Très bonnes compétences en communication, impliquant notamment des réponses régulières et adaptées aux emails.
- Solides compétences en informatique, notamment la maîtrise de toutes les applications de MS Office et recherche internet.
- Solides connaissances du contexte politique et socio-économique tunisien
- Excellente maîtrise de l'arabe, du français et de l'anglais
- Capacité à travailler sous pression

Assistant/e de projet :

Sous la supervision du/de la Project Manager, l'Assistant/e de projet accomplira les tâches suivantes :

- Aider le/la PM dans la gestion et la supervision quotidienne des activités liées au projet ;
- Aider le Responsable S&E dans les questions liées au S&E et la gestion des ressources concernant les connaissances ;
- Aider à la préparation des rapports d'avancement ;
- Veiller à ce que toute la documentation concernant le projet (rapports d'avancement, autres rapports techniques et de consultation, PV des réunions, etc.) soient dûment conservés dans des disques durs et électroniques dans un système de fichiers efficient et facilement accessible
- Apporter une assistance administrative et logistique liée à l'UGP.

L'Assistant/e de projet sera recruté/e par le PNUD sur la base des qualifications suivantes :

- Un diplôme de Licence ou équivalent ;
- Au moins trois années d'expérience professionnelle, de préférence dans un projet de développement lié au changement climatique. Une expérience précédente avec un projet de l'ONU sera un atout définitif ;
- Excellentes qualités interrelationnelles ;
- Compétences en informatique et technologie de l'information ;
- Excellentes compétences linguistiques en anglais, français et arabe

Annexe 7 : Les plans de travail pluriannuels des projets contribuant à la mise en œuvre du programme